

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2014

Présent-e-s

Bureau :	CORNUZ	Eric	Ve	Président
	GIRARDET	Myriam	MCG	1 ^{ère} vice-présidente
	DUAY-DURAN	Dorine	PDC	2 ^e vice-présidente
	LEUENBERGER	Nathalie	PS	1 ^{ère} secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	2 ^e secrétaire
	HULLIGER	Jean-Phillipe	AGTCM	Membre
	TILLMANN	Robert	PLR	Membre

Conseillers/ères :	BOCCARD	Yolande	PDC	
	BROCARD	Eric	PS	
	BRULHART	Jean-Claude	PS	
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	
	GIRARDET	Jean-François	MCG	(dès 19h45)
	HAMANN	Philippe	PDC	
	HAYES	Sasá	UDC	
	HERNOT	François	PS	
	HUBERT	Emile	UDC	
	INACIO	Marlène	MCG	
	ISWALA	Placide	PS	
	JIMENAY	Arthur	PDC	
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR	
	MAC-KAY	Andreia	AGTCM	
	ORLANDINI	Daniel	PLR	
	DE PRÉVILLE	Yves	Ve	
	REISS	André	UDC	
	ROBERT	Jacques	PS	
	SERRANO	Philippe	PLR	
	TREMBLET	Laurent	PDC	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	
	WULLSCHLEGER	Corinne	MCG	

Excusés :	AMATO	Maurice	Ve	
	DUMALLE	Marcel	Ve	
	GAETANINO	Marco	MCG	
	MASTOURA	Chadli	PS	

Assistent à la séance :

BOGET	Monique	PS	Maire
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif

AGTCM	A gauche toute et Couleurs meyrinoises	PS	Parti socialiste
MCG	Mouvement des citoyens genevois	UDC	Union démocratique du centre
PDC	Parti démocrate-chrétien	Ve	Les Verts de Meyrin-Cointrin
PLR	Parti libéral-radical		

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 20 mai et 17 juin 2014.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Délibération n° 2014-22 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 58'000.-** destiné à financer le remplacement du collecteur principal de la parcelle agricole n°13'051 qui jouxte la route H.-C.-Forestier.
5. Délibération n° 2014-23 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 2'160'000.-** destiné à la valorisation du Jardin alpin.
6. Délibération n° 2014-24 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 12'945'750.-** en vue de la démolition de la crèche actuelle des Boudines et de la reconstruction de l'Espace de Vie Infantile (EVE) Cité-Parc comprenant 90 places à la journée et 120 places à mi-temps.
7. Délibération n° 2014-25 relative à l'octroi d'une servitude de canalisation (électricité) pour une ligne de 18'000V enterrée sur les parcelles communales n^{os} 14'498 et 14'499, au bénéfice des Services industriels de Genève.
8. Délibération n° 2014-26 relative à l'octroi de servitudes sur la parcelle communale n° 13'017, au bénéfice des Services industriels de Genève.
9. Délibération n° 2014-27 relative à la constitution d'une servitude de passage public à pied au profit de la commune de Meyrin sur la parcelle n° 14'725.
10. Délibération n 2014-29 relative à l'octroi d'un droit de superficie à la coopérative Cité-derrière, sur la parcelle n° 10'616 fe 51 du cadastre de Meyrin, propriété de la commune de Meyrin, située au 280, route de Meyrin.
11. Délibération n° 2014-28 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 30'000.-** (salaire, charges sociales, matériel de bureau et informatique) destiné à la création d'un poste à durée déterminée pour un équivalent en taux d'activité de 100%, afin de renforcer l'équipe de projet Vergers (chef-fe de projets aménagements de surfaces, routes et réseaux), et ceci dès le 1^{er} novembre 2014, et d'intégrer ce taux d'activité au budget de fonctionnement dès 2015 jusqu'au 31 décembre 2016. **Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc et finances conjointe** (M. de Préville, Ve).
12. Délibération n° 2014-16 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'849'000.-** destiné à la suite des travaux d'entretien et de mise en conformité des équipements du Théâtre Forum Meyrin. **Rapport de la commission culture et travaux publics conjointe** (Mme Leuenberger, S).

13. Rapport du délégué au comité de l'association *Espace Undertown* (M. Reiss, UDC).
14. Annonces de projets.
15. Propositions individuelles.
16. Questions.

* * *

M. Cornuz signale la présence dans le public de Mme Maza Godelieve, de nationalité belge, qui est ambassadrice de la paix en République démocratique du Congo.

Il annonce que M. Girardet arrivera avec un peu de retard, étant retenu par une séance extraordinaire du Grand Conseil.

D'autre part, **M. Cornuz** rappelle que les éventuels amendements doivent être déposés par écrit avant que l'objet concerné soit traité.

1. **Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 20 mai et 17 juin 2014**

Procès-verbal du 20 mai 2014

Mme Leuenberger demande que le nom de Mme Boccard, qui a également rédigé le rapport des déléguées au Fonds d'art contemporain, soit rajouté au point 17 de l'ordre du jour.

Il n'y a pas d'autre commentaire et ce procès-verbal, mis au vote par **M. Cornuz**, est **approuvé à l'unanimité**.

Procès-verbal du 17 juin 2014

Personne ne souhaite s'exprimer et **M. Cornuz** met donc aux voix ce procès-verbal qui est **approuvé à l'unanimité**.

* * *

2. Communications du Bureau

M. Cornuz fait part des courriers suivants:

a) **Lettres adressées au Conseil administratif avec copie au Conseil municipal par Mme Christel Boseli et M. Luc Danloï:**

M. Cornuz signale que ces courriers font suite aux lettres-pétitions envoyées au Conseil municipal en juin dernier pour demander une modification du régime de stationnement au centre sportif de Maisonnex. Il indique que les auteurs remercient les autorités communales d'avoir répondu à leurs demandes.

M. Cornuz explique en effet que des démarches ont été entreprises par le Conseil administratif dont il sera fait part dans les communications du Conseil administratif.

b) **Pétition concernant l'Accord sur le commerce des services ACS ou TISA en anglais (Trade in Services Agreement) envoyée au Conseil municipal le 26 juin 2014:**

*Madame, Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,*

Nous, citoyennes et citoyens des communes genevoises, présentons à votre Conseil la pétition ci-jointe. Nous vous prions de bien vouloir en débattre lors de votre prochaine séance et de nous auditionner à la commission des pétitions.

Vous trouverez ci-joint également deux documents explicatifs relatifs à TISA. Concernant des explications spécifiques du cas de la Suisse, il existe à notre connaissance uniquement le site du SECO ainsi que la réponse du Conseil fédéral du 14 mai 2014 à une Interpellation parlementaire, informations totalement lacunaires ou incompréhensibles et qui ne disent rien sur les intentions de notre gouvernement, ni sur les enjeux de cet accord.

Nous espérons que vous partagez nos inquiétudes et notre volonté d'agir et nous vous saurions gré de nous tenir informés de la suite que vous donnerez à cette pétition.

Pour le comité Stop TISA Genève

Pour contact:

Jean Burgermeister tél. 078 855 73 43 jean.burgermeister@etu.unige.ch

Christine Dellsperger tél. 022 740 35 11 chdells@bluewin.ch

Paolo Gilardi tél. 076 389 97 11 paolo.gilardi@bluewin.ch

Annexes: "L'ACS contre les services publics", publication de l'Internationale des services publics (PSI) www.world-psi.org

Notes de discours : Accord sur le commerce des services, 28 avril 2014 (PSI)

M. Cornuz indique que le Bureau a décidé de demander au secrétariat général d'envoyer cette pétition et ses annexes aux conseillers et de la mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

c) **ACG - droit d'opposition des Conseils municipaux:**

M. Cornuz signale que plusieurs décisions ont été prises lors de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 18 juin 2014 qui ont été communiquées le 30 juin dernier aux conseillers et sont disponibles sur CMNet.

Il indique que les Conseils municipaux ont un droit d'opposition jusqu'au 13 octobre prochain en rappelant que les oppositions doivent être formulées sous forme de résolutions.

M. Cornuz fait part des décisions prises quant à la participation du Fonds intercommunal:

- Subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèche, pour un montant de CHF 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée;
- Financement 2015 du Bibliobus, pour un montant de CHF 590'000.-;
- Financement 2015 de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.-;
- Financement 2015 de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.-;
- Subvention 2015 octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre pour un montant de CHF 2'500'000.-;
- Financement d'investissements informatiques généraux pour un montant de CHF 1'650'000.-;
- Charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de CHF 6'055'000.-;
- Financement des investissements informatiques du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de CHF 400'000.-.

d) **Lettre envoyée au Conseil municipal par les Editions EPAS prévoyance professionnelle et assurances sociales SA le 12 août 2014:**

M. Cornuz mentionne que ce courrier concerne la prévoyance professionnelle et est donc du ressort du Conseil administratif à qui il sera remis pour suite à donner.

Enfin, M. Cornuz fait part des séances du Bureau et du Conseil municipal pour le 1^{er} semestre 2015:

<u>Bureau</u>	<u>Conseil municipal</u>	<u>Ordre du jour</u>
19 janvier	27 janvier	
2 mars	10 mars	
6 avril	21 avril	Présentation des comptes 2014
11 mai	19 mai	Vote des comptes 2014
	21 mai	Séance de réserve
	2 juin (<i>mardi</i>)	Séance d'installation
15 juin	23 juin	

M. Cornuz précise que la séance d'installation du Conseil, habituellement fixée au lundi, a été déplacée au mardi 2 juin étant donné que le 1^{er} juin aura lieu l'anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération.

Il termine en indiquant que le délai pour la remise des objets au secrétariat général pour le prochain Conseil municipal est fixé au mercredi 24 septembre prochain.

Enfin, il signale que la délibération n°2014-28, qui sera traitée au point 11 de l'ordre du jour, a été présentée en commission des Vergers ad hoc & finances conjointe sans avoir été préalablement soumise à une séance plénière. Le Conseil devra donc se prononcer sur l'entrée en matière et le bureau a décidé que le rapport sera exceptionnellement lu pour autant que l'entrée en matière et le vote immédiat aient été approuvés par l'assemblée.

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Dates des élections communales 2015

Nous vous informons que les prochaines élections des membres des Conseils municipaux et le premier tour de l'élection des exécutifs communaux auront lieu le dimanche 19 avril 2015. Le deuxième tour de l'élection des exécutifs est arrêté au dimanche 10 mai 2015.

Stationnement aux abords de la ferme de la Golette

Le nouveau régime de stationnement découlant de la volonté du Conseil municipal est aujourd'hui entré pleinement en vigueur. Des contrôleurs municipaux du stationnement (CMS) ont été engagés pour veiller à ce que tous les usagers (résidents et non-résidents) se conforment aux nouvelles dispositions.

En plus de la verbalisation des véhicules stationnés en zone bleue/macarons, les contrôleurs du stationnement ont la compétence pour amender tous les véhicules mal stationnés ou gênant la circulation.

Au vu de ce qui précède et pour ne pas créer de régime particulier autour de la ferme de la Golette, la police municipale recommande aux élus de bien vouloir également se soumettre à ces nouvelles dispositions.

Vos possibilités de stationnement aux abords de la ferme de la Golette :

- parking du collège de la Golette (mis à disposition dès 18h00 par l'administration du collège);
- stationner sur la rue de la Campagne Charnaux, dans la zone bleue, dès 18h00, en apposant visiblement le disque de stationnement.

Enfin et pour rappel, le bâtiment de la ferme de la Golette doit pouvoir être dégagé de tout véhicule, sur une largeur de 3.50 m, pour permettre aux véhicules du service du feu d'intervenir.

Le service de la police municipale se tient à disposition pour les cas particuliers et vous remercie de contribuer à l'égalité de traitement qu'il se doit d'appliquer à toute personne.

Eclairage public Meyrin-Parc

Les travaux de rénovation de l'installation d'éclairage public et de divers cheminements à Meyrin-Parc débuteront le 15 septembre 2014 pour une durée d'environ deux mois.

Ces petits travaux n'engendreront pas de gênes importantes mais simplement des déviations ponctuelles de cheminements piétonniers permettant d'accéder au centre commercial. Les anciens éclairages au mercure seront remplacés par des éclairages LED plus performants.

Modification de la ligne 57

Dans sa séance du 17 juin, le Conseil municipal de la commune de Meyrin a voté une résolution (n° 2014-06) demandant à la Direction générale des transports et aux TPG d'améliorer le tracé de la ligne 57 avec effet immédiat. Afin de permettre une desserte adéquate du bus à la gare de Meyrin, il leur avait également été demandé de modifier par la suite la même ligne 57 ou la ligne O de manière durable.

Dans son courrier du 18 juin, le Conseil administratif demandait au conseiller d'Etat en charge de la mobilité de répondre à la demande du Conseil municipal dans les plus brefs délais.

Le 14 juillet, le conseiller d'Etat adressait au Conseil administratif un courrier ne répondant pas de manière positive à la demande municipale. Il informe – je cite la lettre de M. Barthassat - :

"Je me permets de vous informer que le plan directeur des transports collectifs 2015-2018 n'a pas encore été validé par le Conseil d'Etat en raison des contraintes financières qui pèsent sur le canton.

Il va sans dire que les résultats de la votation AVIVO du 18 mai viennent de surcroît péjorer la situation. Le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, accompagné de la Direction générale des transports et des exploitants, doivent reprendre leurs réflexions afin de trouver des solutions à ce manque à gagner. Dans ce contexte, vous comprendrez que je ne peux malheureusement pas donner de réponses précises à vos demandes.

Une information sera transmise aux communes dès que des orientations en matière de développement des transports collectifs auront été prises.

Concernant la problématique de la ligne O, qui est une ligne transfrontalière gérée par le Groupement local de coopération transfrontalière, votre demande sera relayée auprès de son assemblée qui doit lancer dès cette année le travail d'élaboration des cahiers des charges des lignes transfrontalières en vue de leur mise en appel d'offre fin 2015."

Fin de citation.

Secteur d'habitation au sud de Meyrin-Village

En date du 25 mars, le Conseil administratif adressait un courrier au conseiller d'Etat en charge de l'urbanisme afin de clarifier la position que le Canton entend défendre concernant la zone d'habitations, au sud du chemin des Noyères, entre les chemins du Grand-Puits et du Vieux-Bureau.

En égard aux problématiques liées à l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), la pointe sud du secteur d'habitations susmentionné a fait l'objet de larges discussions dans le cadre de la révision du Plan directeur cantonal 2013 et du Grand Projet Zimeysaver quant à sa possible mutation en un secteur destiné à des activités industrielles et artisanales ou à des zones dites mixtes.

Le Conseil administratif demandait que les velléités de mutation du secteur d'habitations au sud de Meyrin-Village soient gelées car son développement est à ce jour inenvisageable. Il souhaitait également qualifier le devenir de ce secteur d'habitations au regard d'éventuelles questions que les propriétaires des parcelles pourraient poser au Département, qu'il s'agisse de nouvelles constructions de villas ou de l'agrandissement de celles existantes. Il demandait en outre que le Département revoie sa pratique actuelle qui consiste à conditionner la délivrance d'une autorisation de construire au renoncement des propriétaires de revendiquer une plus-value en cas de vente. Ceci, lorsque les modifications demandées sont de faible importance mais nécessaires au confort des résidents ou en lien avec les exigences du service de l'énergie en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique.

En résumé, le Conseil administratif souhaitait que le Département assouplisse sa position dans ce secteur d'habitations afin de permettre aux propriétaires actuels de bénéficier d'un cadre de vie adéquat sans pour autant compromettre une mutation du quartier à plus long terme.

Le 27 juin, le conseiller d'Etat adressait un courrier informant le Conseil administratif de sa position quant à cette problématique – je cite le courrier de M. Hodgers - :

"Conformément à votre souhait, je vous confirme que, lors de sa séance du 3 avril dernier, le comité de pilotage du grand projet Zimeysaver a décidé de ne pas inclure la zone villas du Vieux-Bureau dans le périmètre de la zone de développement d'activités mixtes (ZDAM) à créer. Cette zone villas fera l'objet d'un déclassement ultérieur, en zone de développement, ce qui y permettra une densification d'emplois et de logements.

Je souhaiterais préciser ce qui suit concernant la pratique en matière d'autorisations de construire. Dans les secteurs villas où les valeurs limites d'immiscions sont largement dépassées, tel celui cité en marge, le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) ne délivre pas d'autorisation pour la création de logements supplémentaires. Pour les villas existantes, des travaux de rénovation et d'extension mesurés peuvent être autorisés, en particulier s'ils permettent d'assurer une meilleure isolation phonique."

Fin de citation.

Enfin, nous rappelons que la zone villas située au nord du chemin des Noyères ne fait l'objet d'aucune modification de zone.

Dépôt des TPG "En Chardon"

Dans une optique de développement durable, les TPG ont informé le service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie au mois de juillet de leur choix sur un acheminement des matériaux d'excavation provenant du projet de construction par bande convoyeuse. Cette solution permet de limiter les impacts négatifs des transports des déblais par camion.

Une demande d'approbation des plans, en d'autres termes une autorisation de construire fédérale, a été déposée du 24 juin au 24 juillet. Un piquetage a également été effectué.

Techniquement, cette bande est constituée d'un tapis roulant posé sur une structure métallique à une hauteur entre 4 et 6 mètres.

Afin de limiter au maximum les impacts liés à la poussière et au bruit, la bande convoyeuse sera entièrement couverte.

Stationnement des centres sportifs

Le Conseil administratif a été sensible aux diverses réclamations et pétitions qui lui ont été adressées suite à la mise en œuvre de la politique de stationnement aux abords des centres sportifs, à l'instar du Conseil municipal.

Pour rappel, le régime de stationnement sur ces parkings était le suivant :

- limitation du stationnement à six heures, du lundi au dimanche, de 8h00 à 19h00;
- tarification : première heure gratuite, dès la deuxième heure, CHF 1.50.

Suite à l'analyse de la situation, le Conseil administratif a accepté d'adapter le régime mis en place et a demandé à la Direction générale des transports l'autorisation de modifier le parking des centres sportifs de la manière suivante :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 :

- durée : limitation du stationnement à six heures (pour éviter le stationnement pendulaire)
- tarification : trois premières heures gratuites. De la quatrième heure à la sixième heure : CHF 1.50 par heure.

Samedi et dimanche :

- pas de limitation de la durée de stationnement;
- tarification : trois premières heures gratuites. Dès la quatrième heure, CHF 1.50 par heure.

Ces modifications répondent à la nécessité d'évacuer le stationnement pendulaire pendant la semaine tout en maintenant une accessibilité optimale et de longue durée pour les usagers des centres sportifs pendant le week-end.

Le Conseil administratif a d'ores et déjà revu la tarification des parkings des centres sportifs. Depuis le 15 juillet, les utilisateurs bénéficient maintenant de trois heures gratuites.

Le changement relatif à la durée de stationnement se fera quant à lui dès que les nouveaux arrêtés de circulation seront en force, à savoir à la fin du mois de septembre.

Ces modifications de durée et de tarification ont permis de répondre aux différentes demandes des associations et clubs utilisant fréquemment ces parkings, lesquels ont adressé au Conseil administratif des retours positifs.

Aéroport de Genève – vols de nuit

En début d'année, l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) a autorisé Genève Aéroport à planifier durant l'année 2014 deux séries de vols afin de calibrer et vérifier le bon fonctionnement des installations de radionavigation pour l'approche aux instruments (ILS).

La deuxième série de ces vols aura lieu de nuit du 15 au 17 septembre 2014 (sous réserve des conditions météorologiques).

Vous trouverez plus d'informations dans le communiqué de l'OFAC du 11 mars 2014.

Séance du 17 juin 2014, propositions individuelles de Mme Mac-Kay

Stationnement aux centres sportifs pour personnes aux moyens financiers restreints

Le Conseil administratif a revu la tarification des parkings des centres sportifs. Se référer au point précédent.

Pose de cendriers dans les parcs publics

Il n'est pas prévu de généraliser la pose de cendriers dans les parcs publics. En revanche, des cendriers ont été placés à titre d'essai dans les parcs à chiens, aux emplacements jonchés de mégots de cigarettes. De plus, des cendriers de poche aux couleurs de Meyrin sont disponibles gratuitement à la réception de la mairie.

Pose de poubelles dans le parc à chiens des Champs-Fréchets

Trois poubelles amovibles supplémentaires ont été ajoutées sur le site susmentionné.

Pose d'une séparation en bois dans le parc à chiens de l'avenue de Mategnin

Il n'est pas envisagé de subdiviser ce parc en deux parties au moyen d'une séparation en bois. Toutefois, les informations figurant sur les panneaux ont été complétées et précisent que les chiens sont placés sous la responsabilité de leurs détenteurs qui sont tenus de les empêcher d'importuner ou d'agresser les personnes ou les autres chiens.

Séance du 17 juin 2014, propositions individuelles de Mme Kunz-Félix

Possibilités de faire cohabiter les vélos et deux-roues motorisées sur la place des Cinq-Continents

L'administration a mis en place un abri à vélos à l'entrée de la place des Cinq-Continents. Un nombre important de scooters et motos persistent à se garer sous cet abri. Cette situation pose des problèmes d'accès aux vélos qui doivent utiliser le trottoir.

Douze places à l'intention des deux-roues motorisées ont été créées devant le centre commercial, dans le parking situé à proximité des emplacements réservés aux taxis. Ces places ne sont pas entièrement utilisées.

Après de nombreuses informations aux propriétaires des deux roues motorisées, la situation n'a pas évolué, raison pour laquelle il a été décidé de réglementer le stationnement des vélos. Cette nouvelle réglementation permettra l'intervention de la police municipale et des agents du stationnement. Nous attendons une décision administrative de la part de la Direction générale des transports.

Nettoisement de l'avenue Auguste-François-Dubois

Cette artère fait partie du domaine public cantonal. C'est pourquoi un courrier a été adressé par le conseiller administratif délégué à l'environnement au service cantonal compétent, afin que des mesures d'amélioration soient mises en œuvre, en termes d'infrastructures et de qualité d'entretien. Dans l'attente d'un accord avec l'Etat de Genève, qui n'a pas encore répondu favorablement à cette requête, le service de l'environnement intervient ponctuellement pour éviter une dégradation de la situation dans ce périmètre.

Séance du 17 juin 2014, questions de M. Hubert

Sécurisation de la douane de Mategnin

Le Conseil administratif réclame depuis plus de trois ans au Canton, propriétaire de cette route, des améliorations à l'intention des piétons. Il s'agit de créer des itinéraires et passages piétonniers, et également d'améliorer les trottoirs.

Le Conseil administratif demande, de plus, des modifications à l'intention des usagers des transports en commun avec notamment une amélioration des arrêts de bus. L'administration a rencontré une nouvelle fois la Direction générale des transports au mois de juin. Cette dernière a prévu de présenter un projet à la Commune en automne 2014. Le Conseil administratif ne manquera pas de rappeler le conseiller d'Etat en charge de la mobilité si les demandes communales ne sont pas honorées.

Sécurisation du chemin des Ceps

Les chemins des Ceps et des Arbères font l'objet de contrôles fréquents de la part de la Police municipale. Depuis le début de l'année, 82 automobilistes ne se sont pas conformés au signal OSR 2.01 "Interdiction générale de circuler" "Riverains autorisés" et ont été verbalisés. En plus de ces contrôles routiers, des contrôles radars sont également effectués. Ces derniers démontrent que les 85% des véhicules inspectés ne dépassent pas la vitesse de 60 km/h prescrite.

Séance du 17 juin 2014, question de M. Jimenay

Jeux d'eau du parc de l'Auberge communal

Les jeux d'eau du parc de l'Auberge communale sont en fonction de début mai à fin septembre, de 9h00 à 21h00. Leur enclenchement se fait au moyen d'un bouton presseur qui permet le fonctionnement de l'eau durant quelques minutes.

En outre, ceux-ci sont contrôlés trois fois par semaine par les techniciens du service des sports et aucun problème de fonctionnement n'a été constaté depuis leur mise en fonction.

* * *

4. **Délibération n° 2014-22 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 58'000.- destiné à financer le remplacement du collecteur principal de la parcelle agricole n°13'051 qui jouxte la route H.-C.-Forestier**

M. Devaud explique que cette délibération fait suite aux réclamations de l'agriculteur propriétaire du terrain concerné, qui a constaté au printemps une importante remontée d'eau posant des problèmes à ses cultures. Il a donc demandé à l'administration de sonder les drainages existant sous sa parcelle, lesquels sont sous la responsabilité des communes.

A cette occasion, il a été constaté que des drains, datant d'une cinquantaine d'années, avaient été endommagés par l'affaissement du terrain. Il est donc proposé de remplacer 100 m d'un collecteur défectueux.

La Commune étant légalement tenue d'effectuer ces travaux, **M. Devaud** propose le vote immédiat, d'autant plus que ce remplacement devrait être réalisé au plus vite. Il ajoute qu'une subvention de l'Etat, correspondant à 30% du coût global, est à déduire du montant voté ce soir.

Avant de passer au débat, **M. Cornuz** met aux voix l'**entrée en matière** qui est **acceptée à l'unanimité**.

Il mentionne que le Bureau propose de voter immédiatement cette délibération et, dans la mesure où personne ne s'y oppose, ouvre le débat.

M. de Préville s'étonne de l'apparition soudaine de plusieurs contre-pentes et aimerait en connaître les causes.

M. Devaud explique que la parcelle est située au-dessus d'une grande nappe phréatique. Dès lors, l'énorme quantité de pluie tombée au printemps a provoqué un affaissement du terrain qui a endommagé les drains en terre cuite.

M. de Préville demande si la Commune dispose d'une assurance couvrant ce genre de dégâts.

M. Devaud ne le pense pas car ce genre de situation est très rare et la souscription d'une telle assurance ne serait pas intéressante.

M. Hulliger constate que les problèmes de drainage de cette zone sont récurrents et se demande s'il ne serait pas préférable de dédommager le propriétaire plutôt que d'investir près de CHF 58'000 pour le changement d'un collecteur.

M. Devaud rappelle tout d'abord qu'il faut déduire la participation de l'Etat, estimée à CHF 17'000.-. Il ajoute que la proposition de M. Hulliger n'est pas envisageable puisque l'agriculteur concerné pourrait s'adresser à l'Etat afin que les travaux soient entrepris, ceux-ci étant ensuite refacturés à la Commune.

M. Devaud précise encore que l'agriculteur prend en charge l'arrachage de cerisiers induit par les travaux. Il en profite pour faire remarquer que lorsqu'un agriculteur met en place des cultures, c'est dans le but d'obtenir un résultat et non pas un dédommagement financier.

La parole n'est plus demandée et **M. Cornuz** met donc aux voix la **délibération n° 2014-22**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 58'000.- destiné à financer le remplacement du collecteur principal de la parcelle agricole n°13'051 qui jouxte la route H.-C.-Forestier

Vu la loi cantonale sur les améliorations foncières du 5 juin 1987 ;

Vu le règlement d'application de la loi cantonale sur les améliorations foncières du 31 mai 1989 ;

Vu l'analyse de l'état du collecteur effectuée au moyen d'une caméra ;

Vu la nécessité de mettre en œuvre les mesures adéquates ;

Vu le soutien financier de l'Etat de Genève ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 9 septembre 2014,

DECIDE

PAR 26 OUI ET 1 ABSTENTION

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 58'000.-** destiné à financer le remplacement du collecteur principal de la parcelle agricole n° 13'051 qui jouxte la route H.-C.-Forestier,

2. de comptabiliser la dépense prévue sous l'alinéa 1. dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur de CHF 58'000.-,
4. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 58'000.- en 10 annuités dès le début de l'utilisation du bien.

* * *

5. **Délibération n° 2014-23 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 2'160'000.- destiné à la valorisation du Jardin alpin**

En premier lieu, **M. Tschudi** indique que ce n'est pas lui-même uniquement mais le Conseil administratif qui souhaite sauvegarder le Jardin alpin. Il souligne qu'il s'agit d'une tâche publique dans la mesure où ce jardin botanique contribue à préserver la biodiversité indispensable à notre écosystème, ce qui est d'ailleurs une préoccupation majeure du Conseil fédéral, du Conseil d'Etat et du Grand Conseil qui a voté une loi sur la biodiversité.

De plus, il s'agit d'un jardin historique recensé par la section suisse du Conseil international des monuments et des sites et l'Office fédéral de la culture. Le Jardin alpin a une valeur patrimoniale non seulement au niveau végétal mais également aux niveaux culturel, artistique, scientifique et même urbanistique. Pour **M. Tschudi**, il constitue un élément important de l'identité de la Commune auquel les Meyrinois sont attachés. Il cite encore un extrait d'un guide édité en 2014 par les instances précitées: "En tant que témoins historiques et culturels précieux, les jardins patrimoniaux présentent un intérêt public qui justifie leur sauvegarde. Leur popularisation et leur préservation sont donc des tâches publiques."

D'autre part, **M. Tschudi** rappelle que, en mars dernier, les conseillers ont refusé d'entrer en matière sur le crédit de CHF 3,3 mio demandé, jugeant la somme beaucoup trop élevée eu égard au plan des investissements qui prévoyait un montant de CHF 1,8 mio. Il avait alors été dit que le programme identifié par l'étude n'était pas définitif et qu'il avait fallu tenir compte des lois de l'OCIRT et d'autres problèmes.

Suite au refus du premier projet, le service de l'environnement a recherché des économies mais le potentiel n'était pas énorme. Aussi le projet a-t-il été divisé en deux étapes, dont la première est présentée ce soir. **M. Tschudi** ajoute que les incidences sur le budget de fonctionnement ont été calculées, en séparant les coûts d'entretien, qui sont faibles, et l'amortissement. A ce sujet, il précise qu'il s'agit d'un investissement de renouvellement et non pas d'amélioration, en citant l'exemple du parc animalier qui ne pourra être maintenu sans travaux. Il termine en indiquant que le coût initial de ce jardin est amorti depuis longtemps et invite l'assemblée à renvoyer cet objet en commission.

En premier lieu, **M. Cornuz** demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Il ajoute que le Bureau propose de renvoyer cette délibération à la commission de l'environnement & des travaux publics conjointe.

M. Hulliger rappelle qu'il avait été refusé de mettre le wifi dans le Jardin alpin et demande s'il serait possible de revenir sur cette décision. Il pense en effet qu'il faudrait profiter des travaux pour l'installer dans ce parc très fréquenté.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Cornuz** met au vote le renvoi de la délibération n° 2014-23 à la commission de l'environnement & des travaux publics conjointe.

Cette proposition est **acceptée à l'unanimité**.

* * *

6. Délibération n° 2014-24 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 12'945'750.- en vue de la démolition de la crèche actuelle des Boudines et de la reconstruction de l'Espace de vie enfantine (EVE) Cité-Parc comprenant 90 places à la journée et 120 places à mi-temps

Mme Boget indique que les espaces actuels pour l'accueil de la petite enfance sont vétustes, voire inadaptés pour certains. L'un des lieux d'accueil est situé à l'extrémité de la mairie (crèche des Boudines) alors que l'autre est loué à la rue des Vernes (garderie de l'Arc-en-ciel).

Elle ajoute que le projet présenté ce soir a été longuement discuté en commission de la petite enfance et qu'il a été décidé de construire un bâtiment important regroupant les deux types de structures d'accueil, à savoir une crèche pour l'accueil des enfants à la journée et une pour l'accueil à mi-temps.

En préambule, **M. Cornuz** demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Il ajoute que le Bureau propose de renvoyer cette délibération à la commission de petite enfance & des travaux publics conjointe.

Au vu de l'importance du montant et du fait que la commission de petite enfance s'est déjà prononcée à ce sujet, **M. de Prévile** trouve préférable de renvoyer cette délibération à la commission des finances, ceci d'autant plus que la Commune va vers des moments difficiles au niveau budgétaire.

M. Tillmann est du même avis puisque la commission de petite enfance a déjà fait le tour de ce dossier au niveau des besoins.

M. Hernot relève que, dans d'autres situations comparables, on s'est aperçu que lorsque la commission des travaux proposait des modifications à un projet relatif à un bâtiment dédié à une activité spécifique, le plus souvent pour des raisons financières, les personnes connaissant précisément lesdites activités pouvaient justifier les besoins précis. Il juge donc important que le projet final tienne compte des enfants et professionnels qui vont utiliser le bâtiment et c'est pourquoi il préfère que les membres de la commission petite enfance soient également convoqués.

M. de Préville comprend le souci de M. Hernot mais fait remarquer que les représentants du service de la petite enfance, qui pourront participer à la commission, connaissent les besoins et les lois. Ils pourront donc attirer l'attention des commissaires sur les éventuelles incompatibilités de leurs demandes. En conséquence, il maintient sa proposition initiale.

Mme Boget constate que tous souhaitent participer à la réflexion mais fait remarquer que réunir deux ou trois commissions conjointes représente quasiment le même nombre de participants. Au vu du nombre de conseillers par commission, il y aura de toutes façons des membres de la commission de petite enfance qui participeront aux séances.

Pour **M. Devaud**, la commission des finances doit discuter de ce projet car cet investissement est très élevé et implique d'importants frais de fonctionnement dès 2017. Il sait que les besoins en places dans les institutions de la petite enfance à Meyrin sont élevés et ajoute que ce n'est pas le PDC qui va s'y opposer. Toutefois, il trouve important d'associer le service des finances aux débats quand de tels investissements sont votés afin que chacun puisse être conscient des engagements financiers que la Commune va ainsi prendre et des problèmes qui pourraient en résulter.

Il n'y a plus de demande de parole et **M. Cornuz** met au vote le renvoi de la **délibération n° 2014-25** à la **commission des travaux publics & finances conjointe**.

Cette proposition est **acceptée par 25 oui et 2 non.**

* * *

7. **Délibération n° 2014-25 relative à l'octroi d'une servitude de canalisation (électricité) pour une ligne de 18'000V enterrée sur les parcelles communales n^{os} 14'498 et 14'499, au bénéfice des Services industriels de Genève**

En premier lieu, **M. Tschudi** rappelle qu'une commission s'est penchée sur la question des servitudes et qu'il a été proposé que ce type de délibération soit mis au vote immédiat.

Dans le cas présent, il est demandé à la Commune d'octroyer une servitude au profit des SIG. Ceux-ci ont installé une ligne électrique enterrée entre le centre sportif et la rue des Vernes, sur des terrains appartenant à la hoirie Riesen. La Commune a obtenu l'assurance des SIG que la ligne ne prêterait pas la réalisation du lac des Vernes et a signé une convention avec eux.

En conclusion, **M. Tschudi** propose le vote immédiat pour formaliser la situation actuelle.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Cornuz** met aux voix le **vote immédiat** qui est **accepté à l'unanimité**.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote de la **délibération n° 2014-25**

relative à l'octroi d'une servitude de canalisation (électricité) pour une ligne de 18'000V enterrée sur les parcelles communales n^{os} 14'498 et 14'499, au bénéfice des Services industriels de Genève

Vu la délibération n° 2013-27 relative à l'acquisition des parcelles n^{os} 14'498, 14'499 (après division parcellaire de la parcelle n° 11'749) et 12'876 feuille 5 de la commune de Meyrin, ainsi qu'à l'ajustement du prix de la parcelle n° 14'455, feuille 5 de la commune de Meyrin, en vue de la réalisation du lac des Vernes pour une augmentation totale du crédit initial de CHF 2'947'072.- ;

Vu la construction du lac des Vernes et de l'écoquartier des Vergers ;

Vu les besoins en alimentation électrique du nord de Meyrin ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 9 septembre 2014,

D E C I D E

PAR 26 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

à la majorité qualifiée

1. d'autoriser l'inscription de la servitude de canalisation électricité (symbole G6), sur les parcelles n^{os} 14'498, 14'499 (anciennement n°11'749) au bénéfice des Services Industriels de Genève (SIG), selon le plan de servitude n° 33-20.11Ad daté du 7 août 2013, annexé à la présente délibération,
2. d'autoriser le Conseil administratif à signer les actes notariés et la convention de servitudes relatifs à cette opération,
3. que tout déplacement ultérieur de cette installation, rendu nécessaire par des projets communaux, soit à la charge des Services industriels de Genève,
4. de demander au Conseil d'Etat, en raison du caractère particulier de ces opérations, l'exonération du droit d'enregistrement et de l'émolument du Registre foncier, comme toute exonération pouvant se rattacher à ces opérations et dont les frais devraient être supportés par la commune,

(Mme Mac-Kay était absente au moment du vote).

* * *

8. **Délibération n° 2014-26 relative à l'octroi de servitudes sur la parcelle communale n° 13'017, au bénéfice des Services industriels de Genève**

M. Tschudi explique que cette servitude concerne une cabine électrique qui a dû être déplacée en raison de la construction d'un immeuble. Il s'agit donc également de formaliser la situation par un octroi de servitude aux SIG.

M. Cornuz demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Il met donc aux voix le **vote immédiat** qui est **accepté à l'unanimité**.

Personne ne souhaitant s'exprimer, il est procédé au vote de la **délibération n° 2014-26**

relative à l'octroi de servitudes sur la parcelle communale n°13'017, au bénéfice des Services industriels de Genève

Vu la délibération n° 18a/2001 adoptée le 15 mai 2001 relative à l'octroi d'une servitude sur la parcelle communale n° 13'017 pour l'implantation d'une cabine électrique au bénéfice des Services industriels de Genève (SIG) ;

Vu la construction en 2008 d'un immeuble situé au 4, avenue de Vaudagne et nécessitant le déplacement de la cabine SIG ;

Vu la demande des SIG de régulariser l'assiette de la servitude déplacée ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 9 septembre 2014,

D E C I D E

**PAR 27 OUI, SOIT A L'UNANIMITE
à la majorité qualifiée**

1. d'autoriser l'inscription de la modification de la servitude de superficie (symbole A1), inscrite sur la parcelle n° 13'017 au bénéfice des Services industriels de Genève (SIG) en date du 25 octobre 2002 (délibération n°18a/2001, adoptée le 15 mai 2001). La nouvelle assiette de la servitude figure sur le plan de servitude n° 33-1741 daté du 25 avril 2014, annexé à la présente délibération,
2. d'autoriser l'inscription de la servitude de canalisation électricité (symbole G6), sur la parcelle n° 13'017 au bénéfice des Services industriels de Genève (SIG), selon le plan de servitude n° 33-1741 daté du 25 avril 2014, annexé à la présente délibération,
3. d'autoriser le Conseil administratif à signer les actes notariés et la convention de servitudes relatifs à cette opération,
4. que tout déplacement ultérieur de cette installation, rendu nécessaire par des projets communaux, soit à charge des Services industriels de Genève,
5. de demander au Conseil d'Etat, en raison du caractère particulier de ces opérations, l'exonération du droit d'enregistrement et de l'émolument du Registre foncier, comme toute exonération pouvant se rattacher à ces opérations et dont les frais devraient être supportés par la Commune.

* * *

9. **Délibération n° 2014-27 relative à la constitution d'une servitude de passage public à pied au profit de la commune de Meyrin sur la parcelle n° 14'725**

M. Tschudi explique que l'Etat propose d'octroyer une servitude à la Commune pour la réalisation d'un chemin se situant à proximité de l'Hôtel industriel des Galants SA qui est en cours de construction. Il rappelle qu'il n'y a pas de taxe d'équipement dans les zones industrielles et que c'est généralement aux communes de financer ce type de travaux.

L'administration a donc négocié avec l'Etat et l'Hôtel industriel des Galants SA une convention stipulant que celui-ci réalise un chemin entre la route de Satigny et le chemin Grenet et le remet ensuite à la Commune, sous forme de servitude. Celle-ci aura donc à sa charge l'entretien dudit chemin dont le coût est évalué à CHF 600.- par an, montant qui sera inclus dans les frais d'entretien généraux.

En conclusion, **M. Tschudi** fait part de sa satisfaction de la réalisation de ce chemin qui sera surtout utile dans le cadre du développement de la Zimeysaver.

M. Cornuz demande si quelqu'un refuse l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Il met ensuite aux voix le **vote immédiat** qui est **accepté à l'unanimité**.

(Arrivée de M. Girardet)

M. de Prévaille considère que les servitudes sont un vestige du passé qui cause parfois beaucoup de problèmes aux collectivités publiques et cite l'exemple du centre commercial.

Dans le cas présent, il constate que les frais d'entretien seront à la charge de la Commune qui devra en outre assumer les risques juridiques. Il est donc peu enthousiaste à l'acquisition de cette servitude.

M. Hulliger relève que ce passage relie la route de Satigny à un chemin de desserte des entreprises et se demande à quoi il sert. En effet, il ne débouche sur aucune voie et il imagine mal le public se rendre à cet endroit.

M. Tschudi répond que l'Etat de Genève pourrait inclure ce chemin dans le droit de superficie octroyé à l'Hôtel industriel des Galants mais ce passage deviendrait alors un domaine privé. Il reconnaît que ce chemin n'a actuellement pas un grand intérêt mais explique qu'il faut le considérer dans la perspective du grand projet Zimeysaver. En effet, trois communes, l'Etat et la FTI souhaitent voir se développer cette zone en y aménageant certains cheminements et infrastructures afin de la rendre plus agréable.

M. Robert fait remarquer que les zones industrielles sont souvent difficilement accessibles étant donné que les entreprises mettent des clôtures autour de leur parcelle. Par conséquent, il est fréquent de devoir faire d'importants détours lorsque l'on est à pied ou à vélo. Aussi préfère-t-il que ce passage reste public.

M. Devaud précise que les communes de Meyrin et Vernier ont le projet de densifier leurs zones industrielles et qu'à terme, lorsque le CEVA sera mis en fonction, il sera intéressant d'avoir des cheminements permettant aux employés de rejoindre à pied la gare de la Zimeysa qui sera sans doute transformée par les CFF. Il est donc favorable à cette servitude dont les frais d'entretien seront faibles.

M. Girardet a été informé de cette situation en sa qualité de membre de la FTI, tout comme M. Devaud, et dit être également favorable à l'acquisition de cette servitude.

Toutefois, il a appris qu'un rail avec des wagonnets allait être construit le long de la route de Satigny, passant à travers l'espace dévolu à l'automodélisme, notamment pour évacuer les déchets prévus dans le cadre de la construction du dépôt de trams à la route de Meyrin. Il aimerait donc savoir si le Conseil est au courant de ce projet qui rajoutera une nuisance dans le quartier de Meyrin-village qui subit déjà passablement de désagréments dus aux différents trafics (automobile, avion, train).

M. Tschudi mentionne tout d'abord qu'une communication du Conseil administratif a été lue ce soir à ce sujet. Il ajoute que l'installation d'un rail de wagonnets a effectivement été prévue et préavisée favorablement par l'exécutif, notamment afin d'éviter des aller-retours incessants de camions dans cette région.

M. Girardet demande si les wagonnets passeront sur le plan annexé à la délibération.

M. Tschudi répond que non.

M. Devaud précise qu'il ne s'agit pas de wagonnets mais de tapis roulants enfermés permettant d'éviter la poussière. Cette solution a été totalement approuvée par le GESDEC (service de géologie, sols et déchets) compte tenu de l'important trafic de camions qui aurait été occasionné par l'évacuation des terres d'excavation du dépôt de tram En Chardon.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Cornuz** met aux voix la **délibération n° 2014-27**

relative à la constitution d'une servitude de passage public à pied au profit de la commune de Meyrin sur la parcelle n° 14'725

Vu le plan directeur communal validé par le Conseil municipal le 17 mai 2011 et approuvé par le Conseil d'Etat le 21 septembre 2011;

Vu le plan directeur cantonal 2030, nouvelle teneur, adopté par le Conseil d'Etat le 20 février 2013 et vu sa fiche P10 relative au Grand Projet ZIMEYSAVER;

Vu la loi générale sur les zones de développement industriel du 13 décembre 1984 (LGZDI) dont les plan directeurs des zones industrielles sont fondés à l'article 2;

Vu la loi générale sur les zones de développement industriel ou d'activités mixtes (LZIAM) issue d'une modification de la loi générale sur les zones de développement industriel (LGZDI);

Vu les dispositions de l'art. 5, al. 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979;

Vu la délibération n°2013-12a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 162'000.- destiné au financement de la part communale des études relatives au Grand Projet des zones industrielles de Meyrin, Satigny et Vernier (ZIMEYSAVER);

Vu la volonté des autorités communales de prioriser le traitement des zones industrielles de Meyrin dans le but d'orienter l'évolution de la Commune pour les vingt prochaines années;

Vu la nécessité de créer et de sécuriser des lieux de passage à pied dans les zones industrielles;

Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et sa loi cantonale d'application du 4 juin 1987;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 9 septembre 2014,

DECIDE

PAR 24 OUI ET 4 ABSTENTIONS

à la majorité qualifiée

1. d'accepter la constitution d'une servitude de passage public à pied au profit de la commune de Meyrin sur la parcelle n° 14'725, à savoir :
 - a. une servitude de passage public à pied conformément à l'assiette figurée sur le plan de servitude dressé par le bureau HKD géomatique, le 20 août 2013,
 - b. la constitution de cette servitude à titre gratuit sous réserve des conditions suivantes :
 - i. la surface grevée sera aménagée en passage public par l'Hôtel industriel des Galants SA, cela entièrement à ses frais, risques et périls,
 - ii. l'Hôtel industriel des Galants SA prendra à sa charge le coût des travaux d'aménagement d'un montant de CHF 73'414.- HT, selon le devis n° 1A de Losinger Marazzi SA,
 - iii. cette zone doit être affectée à un passage public, destiné exclusivement aux piétons,
 - iv. la commune de Meyrin prendra possession de la surface grevée, en aura l'usage et en assumera l'entretien dès que celle-ci sera aménagée,
 - v. la servitude de passage public à pied comporte l'obligation, pour les propriétaires grevés, de laisser en permanence le libre passage pour les piétons, sur toute la surface grevée,
 - vi. la commune de Meyrin assumera l'entière responsabilité juridique de la surface grevée, pour tout dommage pouvant survenir sur le passage public pour piétons, cela à la décharge complète des propriétaires grevés,
 - vii. le passage de véhicules et leur stationnement est prohibé sur toute la zone grevée,
 - viii. la commune de Meyrin assumera l'entretien, le nettoyage, le déblayage, l'éclairage et la réfection éventuelle du revêtement de la zone grevée,
 - ix. tous les frais, quels qu'ils soient, se rapportant à la zone grevée, seront à la charge exclusive de la commune de Meyrin, dès l'aménagement de la servitude,
 - x. la servitude de passage public à pied cessera de déployer tous ses effets à l'expiration du DDP immatriculé au feuillet n° 14726,
 - xi. la servitude de passage public à pied est incessible.

* * *

11. **Délibération n 2014-29 relative à l'octroi d'un droit de superficie à la coopérative Cité-derrrière, sur la parcelle n 10'616 fe 51 du cadastre de Meyrin, propriété de la commune de Meyrin, située au 280, route de Meyrin**

M. Tschudi rappelle que le Conseil municipal a voté une délibération de CHF 753'000.- en avril 2011 pour organiser un concours (SIA 142) en vue de la construction d'un bâtiment mixte (logements et commerces) au 280, route de Meyrin, l'immeuble de logements étant ensuite donné en droit de superficie à une fondation ou coopérative. La Fondation Nouveau Meyrin n'étant pas intéressée, c'est la coopérative Cité-derrrière qui a été choisie, avec qui un concours a été mis sur pied. Les différents projets ont été exposés et le projet gagnant a été présenté à la commission.

M. Tschudi ajoute que cette manière de faire a permis des économies considérables puisque seuls CHF 257'850.- ont été dépensés. De plus, une fois le droit de superficie octroyé à la coopérative, celle-ci participera aux frais d'organisation du concours et remboursera à la Commune un montant de CHF 190'000.-.

En conclusion, étant donné que le projet gagnant a déjà été présenté à la commission, il estime que cette délibération peut être votée immédiatement.

M. Cornuz demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Il ajoute que le Bureau s'est prononcé pour le vote immédiat et ouvre la discussion à ce sujet.

M. Tremblet annonce que son groupe souhaite le renvoi de cet objet à la commission d'urbanisme & des finances conjointe. En effet, ceci permettra aux conseillers, d'une part, de faire connaissance avec les membres de la coopérative Cité-derrrière qui est peu présente à Genève et, d'autre part, d'être informés sur leurs intentions quant à ce projet qui a fait l'objet de quelques remarques de la part du jury.

M. Girardet indique que le MCG soutiendra le renvoi en commission pour les mêmes raisons. Il relève en outre que c'est la première fois que la Commune a recours à une coopérative pour construire du patrimoine communal.

Plus personne ne demandant la parole, **M. Cornuz** met aux voix le renvoi de la **délibération n° 2014-29** à la **commission d'urbanisme & finances conjointe**.

Cette proposition est **approuvée par 22 oui, 2 non et 4 abstentions.**

Pause de 20h30 à 21h30.

* * *

11. Délibération n° 2014-28 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 30'000.- (salaire, charges sociales, matériel de bureau et informatique) destiné à la création d'un poste à durée déterminée pour un équivalent en taux d'activité de 100%, afin de renforcer l'équipe de projet Vergers (chef-fe de projets aménagements de surfaces, routes et réseaux), et ceci dès le 1^{er} novembre 2014, et d'intégrer ce taux d'activité au budget de fonctionnement dès 2015 jusqu'au 31 décembre 2016. Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc et finances conjointe (M. de Préville, Ve)

M. Tschudi rappelle qu'en avril, le Conseil municipal a refusé ce poste, bien qu'il ait été approuvé par la commission où il a été présenté, en demandant de le représenter en automne. Entre-temps, différents aspects du dossier des Vergers ont pu être clarifiés avec les partenaires, comme souhaité par le Municipal.

Il explique que la réalisation de ce quartier nécessite un suivi important qui doit être mené et contrôlé par un ingénieur civil de la Commune. Comme le développement du quartier ne pouvait être stoppé, le service de l'urbanisme et des travaux publics a dû être réorganisé et certains projets ont été gelés.

M. Tschudi précise encore que les tâches d'un tel ingénieur sont spécifiques et exigent des compétences qui ne peuvent être assumées par un architecte ou autre employé du service. Il espère donc que l'assemblée acceptera la création de ce poste, en ajoutant que la commission a pris conscience de l'urgence de la situation.

M. Cornuz mentionne que cet objet a effectivement été présenté à la commission quartier des Vergers ad hoc & des finances conjointe du 27 août dernier. Avant de donner lecture du rapport, il demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière.

M. Girardet s'étonne de la procédure utilisée pour délibérer de cet objet, qu'il trouve non démocratique. En effet, la convocation mentionnant un rapport de commission, il estime qu'il aurait fallu en premier lieu donner connaissance de ce rapport.

De plus, il ne comprend pas pourquoi celui-ci n'a pas été envoyé avec la convocation, comme cela avait été décidé, afin de pouvoir en disposer pour les caucus.

M. Cornuz rappelle avoir expliqué le processus en début de séance, à savoir que, comme il s'agit d'un nouvel objet qui a déjà été présenté en commission, le Municipal doit se prononcer sur l'entrée en matière avant de prendre connaissance du rapport. Toutefois, avant de voter l'entrée en matière, la procédure veut que le conseiller administratif délégué ou l'auteur d'un projet puisse le présenter brièvement. Si l'entrée en matière est acceptée, l'assemblée pourra prendre position sur le renvoi en commission ou le vote immédiat. Enfin, si celui-ci est approuvé, le rapport pourra être lu.

Quant à l'envoi des rapports avec la convocation, **M. Cornuz** explique que cette option a effectivement été envisagée. Ce n'était toutefois pas possible dans le cas présent puisque l'entrée en matière sur la délibération n'avait pas encore été approuvée au moment de l'envoi des convocations.

M. Hernot constate que M. Girardet revient systématiquement sur la question de l'envoi des rapports en même temps que les convocations du Municipal. Il rappelle donc lui avoir déjà expliqué que les membres de la commission de liaison avaient effectivement émis ce souhait mais ne l'ont jamais rendu obligatoire car ce n'était pas toujours faisable. Une commission de liaison en mai a confirmé cette situation et a fait l'objet d'un rapport dont il a donné lecture en juin.

Par conséquent, **M. Hernot** demande à M. Girardet de ne plus exiger que les rapports soient envoyés avec la convocation.

M. Iswala ajoute que le Municipal n'a pas renvoyé cette délibération en commission et que c'est justement M. Girardet qui a demandé qu'un rapport soit fait lors de chaque commission pour le cas où une délibération serait votée immédiatement. Cette manière de faire permet de gagner du temps.

M. Cornuz rappelle que le rapport de M. de Préville ne sera lu que si le vote immédiat est accepté.

M. Girardet indique que les membres du MCG auraient aimé avoir ces informations en caucus. Or, M. Frauchiger, qui remplaçait Mme Girardet au Bureau, lui a dit n'avoir pas eu ces explications lors du Bureau. Il note que ceci aurait évité les explications magistrales données par le parti socialiste ce soir.

M. Cornuz tient à démentir ces propos car les informations précitées ont été transmises au Bureau, comme peuvent en témoigner les membres du Bureau présents ce soir.

M. de Préville fait encore remarquer que le rapport est un résumé des séances accessible au public alors que les conseillers municipaux ont accès aux procès-verbaux qui sont plus détaillés. Or, les procès-verbaux étaient disponibles sur CMNet bien avant les caucus.

Pour **M. Iswala**, il y a un problème de communication au sein du MCG puisque, tant en commission qu'au Bureau, la procédure suivie pour la lecture du rapport en cas de vote immédiat a été expliquée.

M. Girardet indique que le MCG a été informé par ses commissaires et qu'il ne conteste pas le fait qu'il y ait un rapport. Il posait simplement une question et s'excuse d'avoir prolongé le débat.

Il conclut en signalant que son groupe acceptera l'entrée en matière et le vote immédiat.

M. Cornuz demande donc si quelqu'un s'oppose à **l'entrée en matière**, ce qui n'est pas le cas. Il ouvre ensuite le débat sur le vote immédiat et, la parole n'étant pas demandée, le met aux voix.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité.

Il est donc procédé à la lecture du rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc & finances conjointe tenue le 27 août 2014 sous la présidence de MM. Cornuz et Hamann et en présence de MM. Tschudi, Maag et Morand, du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie, et de Mme Favre de Oliveira, responsable du service des finances:

"Après les salutations d'usage, les présidents des deux commissions donnent la parole au conseiller administratif en charge du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie (UTE) qui fait un bref historique des conditions qui ont amené cette délibération. Le secrétaire général explique que, devant l'urgence de la situation, l'administration communale va demander que cette délibération, qui n'est pas encore passée devant le Conseil municipal, soit votée immédiatement le 9 septembre. Le besoin de pourvoir ce poste est patent et pressant. Si le Conseil municipal accepte cette délibération en septembre, compte tenu du délai référendaire, l'embauche pour ce poste ne pourrait pas avoir lieu avant octobre. Il explique qu'il est très difficile de trouver des ingénieurs civils actuellement. Dans le meilleur des cas, le poste pourrait donc être pourvu en novembre 2014, ce qui explique le montant de CHF 30'000.-. Le coût total de ce contrat à durée déterminée est de CHF 370'000.- sur deux ans et deux mois.

Le chef du service de l'urbanisme, travaux publics et énergie présente ensuite l'organisation de son service. Il y a actuellement 13 collaborateurs, dont trois en contrat à durée déterminée jusqu'à fin 2016 et qui s'occupent exclusivement du projet des Vergers. En termes d'ingénieur civil, il manque une personne pour suivre les travaux qui incombent à Meyrin (aménagement de surface). Ces fonctions sont actuellement remplies par l'ingénieur civil, chef de projet de l'UTE, qui est en charge de nombreux projets tels que l'assainissement, la réalisation du lac des Vernes, la modification des routes, etc. La conséquence de cette surcharge de travail est que cet ingénieur doit abandonner un certain nombre de projets pour pouvoir s'occuper du chantier des Vergers. Ces projets sont: assainissement et aménagement des surfaces PLQ à Cointrin; assainissement de la Maille; piste cyclable et échange de propriété rue André-De-Garrini – rue de la Bergère (bâtiment du Groupe Richemont); mesures urgentes liées au plan général d'évacuation des eaux (PGEE); éclairage public de Meyrin-Parc (partie liée au cheminement).

Le chef de projet des Vergers détaille les 13 étapes, qui se convertissent en 77 sous-étapes, d'un projet de construction à Genève. Chacune de ces 77 sous-étapes engendre des réunions avec les constructeurs, propriétaires et autorités cantonales et la production de nombreux documents. Seules 20 (26%) de ces étapes ont trait au chantier de construction. Ceci explique pourquoi le chef de projet du génie civil de l'UTE ne peut pas à la fois suivre les projets énoncés précédemment et assurer la gestion quotidienne des aménagements de surface du chantier des Vergers.

Le président de la commission ad hoc Vergers demande aux commissaires s'ils ont des questions.

Un commissaire demande s'il est envisageable de dédier le chef de projet du génie civil de l'UTE actuellement en poste au seul chantier des Vergers et de le remplacer dans ses fonctions normales par la personne qui serait embauchée, si la présente délibération est acceptée. Le chef du service d'urbanisme, travaux et énergie répond par l'affirmative en disant que c'est une option possible et

intéressante qui sera considérée en fonction du profil des candidats. Le conseiller administratif en charge de l'UTE souligne les dangers que l'abandon des projets énoncés peut engendrer: réalisation par le Canton de certains projets, facturée par le Canton à la Commune; mauvais soutien à des entreprises comme le Groupe Richemont ou l'Hôpital de la Tour au moment où Meyrin fait des efforts pour attirer de nouvelles entreprises; perte de contrôle sur certains projets. Il dit qu'il est difficile de dire ce que le Conseil administratif fera si le poste de cette délibération n'est pas accepté, mais des choix devront être faits. Le chef de l'UTE dit que l'Hôpital de la Tour est en train de réaliser de gros travaux qui affectent des routes de la Commune et qu'en l'état, le chef de projet du génie civil de l'UTE ne peut s'en occuper.

Le secrétaire général précise que, par une décision du Conseil administratif, la recherche d'un candidat pour ce poste a déjà commencé, mais que si la présente délibération n'est pas acceptée, cette recherche aura été vaine.

Un commissaire s'étonne que le chef de service adjoint de l'UTE soit le pilote du projet des Vergers, poste en contrat à durée déterminée voté en mars 2014. Le chef du service UTE explique que la rocade envisagée pour le poste de chef de projet des aménagements de surface des Vergers a été faite dans ce cas.

Un autre commissaire rappelle que le projet des Vergers est celui de l'ensemble du Conseil municipal, et qu'il faut se donner les moyens de le réaliser. Il demande qu'un préavis soit donné ce soir sur cette délibération. Le président de la commission ad hoc Vergers répond que la commission peut décider d'émettre un préavis. Le commissaire propose donc formellement qu'un préavis soit donné ce soir. L'administration communale, ayant convoqué cette séance de commission sans que son objet soit approuvé par le Conseil municipal, n'a pas demandé que les commissions quartier des Vergers ad hoc et finances donnent des préavis sur cette délibération. Toutefois, comme le précise le président de la commission quartier des Vergers ad hoc, il est de la prérogative des commissaires présents de décider par un vote s'ils souhaitent donner un préavis. Une commissaire dit qu'il conviendrait de modifier la convocation pour éviter toute contestation intempestive lors du Conseil municipal. Il lui est expliqué que l'on ne peut modifier a posteriori une convocation.

Les présidents des deux commissions demandent aux commissaires s'ils sont d'accord que des préavis soient donnés sur cette délibération dans cette session. Les commissaires des deux commissions donnent leur accord à l'unanimité moins une voix des commissaires présents.

Un commissaire demande quel sera l'impact de cette embauche sur les autres postes qui ne manqueront pas d'être demandés pour 2015. Le conseiller administratif en charge des finances demande la parole, d'une part, pour préciser qu'il n'a en aucune manière influencé les partis de l'Entente lors du vote de la délibération n° 2014-05a votée en mai 2014 et, d'autre part, pour exprimer son soutien à la création du poste demandé par la présente délibération.

Un commissaire, en se référant à l'organigramme de l'UTE, demande si les trois postes en contrat à durée déterminée, votés en mars 2014, ont bien tous été pourvus. Il lui est répondu par l'affirmative en précisant qu'il y a eu rocade des personnes dans les postes de pilote du projet Vergers et de chef de service adjoint.

Les présidents passent aux votes des préavis.

- *Les membres de la commission ad hoc Vergers donnent un préavis favorable par 12 oui et 1 abstention.*
- *Les membres de la commission des finances donnent un préavis favorable par 12 oui et 1 abstention.*

Les présidents lèvent la séance."

M. Hernot fait la déclaration suivante, au nom de son groupe:

"La réalisation du quartier des Vergers, voulue par tous les groupes politiques présents au Conseil municipal au moment de la genèse du projet, doit être réalisée. Il n'est pas imaginable que ce Conseil, qui a validé le fait que la Commune pilote le projet, ne donne pas les moyens à l'administration de poursuivre sa tâche. Ne pas accorder le poste demandé, c'est retarder d'autres projets de réalisations communales puisque des chefs de projets ont dû abandonner leurs travaux pour rejoindre l'équipe des Vergers. Le poste proposé est un CDD qui prendra fin en 2016; ce n'est donc pas un nouveau poste qui restera pérennisé au budget communal.

La réalisation du quartier des Vergers n'a déjà que trop attendu, les futurs habitants sont impatients d'emménager. Répondons à leur attente et votons favorablement cette délibération."

Mme Tschudi-Spiropulo donne connaissance de la position des Verts:

"Comme nous l'avons dit en commission et répété à maintes reprises au cours de ces derniers mois, il est indispensable d'apporter tout le soutien possible aux personnel du service de l'urbanisme. Il est juste regrettable que ce soutien soit saucissonné car nous aurions déjà pu prendre cette décision avant l'été lors du vote du poste supplémentaire pour ce même service. Nous avons perdu un temps précieux pour repousser cette échéance alors que chacun et chacune connaît la situation de travail à flux tendu de ce service.

Ce poste de travail pour une durée déterminée va permettre au service de l'urbanisme de se réorganiser pour permettre de mener de front les échéances liées au nouveau écoquartier des Vergers tout en poursuivant les tâches courantes d'urbanisme dans le reste de la Commune. Il serait contreproductif de repousser une nouvelle fois aux calendes grecques le poste de travail et risquer de ne pas pouvoir accorder à notre commune les moyens d'assumer ses responsabilités et de répondre aux sollicitations qui lui sont faites en matière d'urbanisme par les particuliers et aussi les entreprises sises sur le territoire communal.

Les Verts de Meyrin-Cointrin voteront donc sans discuter cette délibération et nous espérons que la majorité de notre Conseil en fera autant."

M. Tillmann fait part de la position des libéraux-radicaux.

"Le groupe libéral-radical votera favorablement cette délibération. Nous comprenons les besoins en ressources humaines liés à la gestion du quartier des Vergers et avons été sensibles aux arguments avancés par l'administration lors de la commission ad hoc.

Nous sommes cependant interpellés par la quantité de ressources humaines mises à disposition de ce projet et espérons qu'elles soient vouées à une gestion strictement nécessaire au développement physique et technique du quartier et que l'on ne pousse pas trop loin les coûts inhérents à une philosophie par trop idéaliste. Nous soutiendrons globalement le quartier des Vergers de manière pragmatique sans forcément adhérer totalement à toutes les dépenses qui nous sont proposées.

Nous accepterons le crédit demandé par cette délibération puisque le poste nous a été clairement présenté et est limité dans le temps. Nous retrouverons également ce poste par une ligne budgétaire en 2015 après présentation en commission, ce que nous souhaitons depuis plusieurs années."

M. Hamann annonce que le PDC approuvera ce poste à durée limitée et dont l'utilité n'est pas contestée. Il relève cependant que celui-ci aura un impact sur le budget des deux prochaines années et que le PDC y sera attentif.

Mme Hayes indique que les membres de l'UDC accepteront également cette délibération car ils comprennent l'importance d'avoir les forces de travail nécessaires pour le développement du quartier des Vergers.

M. Girardet signale que le MCG acceptera la création de ce poste du 1^{er} novembre 2014 au 31 décembre 2016 pour un coût total de CHF 370'000.-. Il rappelle toutefois que le Conseil avait demandé à l'origine trois postes à 100% pour cette même période.

D'autre part, il demande que l'exécutif intervienne avec insistance pour demander le soutien de l'Etat. Il relève en effet que M. Hodgers a dit qu'il mettrait tout en œuvre, en particulier du personnel qualifié, pour soutenir les projets de construction prévus aux Cherpines et à Bernex. **M. Girardet** s'étonne qu'il ne soit rien prévu pour les Vergers et pense qu'il faut montrer que Meyrin a les mêmes droits que les autres communes.

Enfin, il rappelle avoir posé des questions en commission concernant les groupes de participation citoyens réunissant des futurs habitants, des propriétaires, etc. qui sont présidés par la cheffe du DSE, mais n'a pas eu de réponse. Pourtant, la Commune est allée de l'avant avec les concertations et une Maison citoyenne va même être inaugurée dans le quartier des Vergers.

En conclusion, **M. Girardet** fait remarquer que le Municipal n'a pas pour but de mettre du personnel à disposition et voter des crédits seulement mais doit aussi participer aux décisions, le Conseil administratif ne pouvant pas s'appuyer uniquement sur des concertations ou des annonces publicitaires pour montrer le travail effectué pour les Vergers.

M. Tschudi rappelle qu'auparavant, l'Etat suivait et pilotait les projets jusqu'à l'adoption des PLQ et laissait ensuite les constructeurs et propriétaires se débrouiller. Au vu des problèmes que cette manière de faire engendrait, l'exécutif a tenté de faire prendre conscience à l'Etat qu'il devait y avoir un pilotage pour la phase allant du PLQ à l'adoption des autorisations de construire. En effet, plusieurs institutions de l'Etat doivent préavis ces autorisations de construire et donnent parfois des préavis contradictoires.

Grâce aux remarques de la Commune, l'Etat a pris conscience que son fonctionnement devait évoluer et a accentué sa présence, notamment au niveau des relations avec les constructeurs.

Pour ce qui est du financement, le combat est loin d'être gagné, relève **M. Tschudi** qui ajoute que l'Etat a récemment dit aux communes concernées par des grands projets de construction qu'il ne pouvait financer ces projets étant donné ses problèmes budgétaires actuels. Des solutions doivent être recherchées au niveau de l'intercommunalité afin que les communes qui ne construisent pas de logements soutiennent les autres. Il fait cependant remarquer que la commune de Meyrin, avec CHF 10 mio de dettes et un centime additionnel à 43, n'est pas considérée comme une commune en difficultés financières.

En conclusion, il indique à M. Girardet que l'administration est en contact avec l'Etat qui se préoccupe de la réalisation du quartier des Vergers mais ne pilote pas les séances entre les propriétaires dont le plus important est la Commune.

Mme Boget ajoute que, prochainement, une commission quartier des Vergers ad hoc sera consacrée à la démarche participative et au projet social du quartier.

A ce sujet, elle rappelle que, dès le début, il a été décidé que la participation citoyenne serait une caractéristique de ce quartier. Or, il lui semble que certains n'ont pas mesuré ce qu'impliquait ce concept. Aussi explique-t-elle qu'il y a différentes manières de participer à un projet, par le biais de la politique ou par celui d'une participation citoyenne. Cette manière de participer ne nécessite pas de mandat ni de financement particulier pour son propre fonctionnement. Chaque partenaire prend ses responsabilités et il n'y a pas de rivalité mais différentes manières de vivre en société.

Mme Boget relève en effet que le système politique détermine des règles de fonctionnement d'une société alors qu'une démarche participative décide, à un moindre niveau, des règles qu'elle souhaite se donner dans sa manière de vivre, pour ses relations de voisinage et pour la gestion des territoires communs qui ne sont pas du bâti puisqu'il existe d'autres structures pour gérer ce domaine.

M. Devaud précise que l'emprunt de CHF 10 mio contracté par la Commune dont a parlé M. Tschudi comprend l'avance de trésorerie aux coopératives qui sera remboursée lorsque celles-ci auront reçu leurs autorisations de construire. Il ajoute que la Commune a préféré opter pour un emprunt plutôt que d'utiliser sa trésorerie.

M. Hulliger indique que son parti ne peut que souscrire à la demande de poste du Conseil administratif. En effet, il faut être conscient que l'on est passé du virtuel au réel, puisque les travaux ont commencé, et qu'il n'est plus possible de tergiverser. Il pense que cet engagement donne une bouffée d'oxygène au service de l'urbanisme et des travaux publics qui a dû revoir ses priorités quitte à geler certains projets.

La parole n'étant plus demandée, **M. Cornuz** met aux voix la **délibération n° 2014-28**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 30'000.- (salaire, charges sociales, matériel de bureau et informatique) destiné à la création d'un poste à durée déterminée pour un équivalent en taux d'activité de 100%, afin de renforcer l'équipe de projet Vergers (chef-fe de projets aménagements de surfaces, routes et réseaux), et ceci dès le 1^{er} novembre 2014, et d'intégrer ce taux d'activité au budget de fonctionnement dès 2015 jusqu'au 31 décembre 2016

Vu le plan directeur de quartier n° 29'500-526, la modification de limite de zone n° 29'483-526, le plan localisé de quartier n°29'674-526;

Vu l'ensemble des nombreuses délibérations, résolutions relatives à la réalisation de ce quartier exemplaire;

Vu la résolution n°15b/2007, adoptée le 11 décembre 2007, relative à l'adhésion du futur quartier des Vergers au concept "écoquartier";

Vu le rythme donné par les propriétaires privés et leurs représentants pour mener très rapidement la réalisation du nouveau quartier;

Vu le dépôt au printemps 2012 des premières autorisations de construire et l'obligation légale de la Commune de devoir assumer la construction des équipements du futur quartier;

Vu la délivrance de plusieurs autorisations de construire (pistes de chantiers, parking, immeubles de logements, ...);

Vu le démarrage effectif du chantier depuis le 23 septembre 2013 par la construction des pistes et réseaux et le démarrage imminent du parking Vergers-Arbères et des premiers bâtiments;

Vu la surcharge de travail que ce nouveau quartier implique pour le chef de projet "Vergers", les responsables de services et collaborateurs/trices de l'ensemble des services communaux et en particulier de l'UTE;

Vu la séance de commission quartier des Vergers ad hoc et finances conjointe du 26 mars 2014;

Vu la décision du Conseil municipal, le 20 mai 2014, d'amender la délibération n° 2014-05a en retirant la création d'un poste de chef de projet aménagements de surfaces, routes et réseaux à 100% de durée déterminée;

Vu la délibération n° 2014-05a, adoptée le 20 mai 2014, relative à la création d'un poste d'assistance technique de planification et finances à 100% de durée déterminée, afin de renforcer l'équipe de projet Vergers;

Vu l'urgence du besoin, confirmé par le Conseil administratif in corpore, d'un poste de chef-fe de projets aménagements de surfaces, routes et réseaux à 100% de durée déterminée;

Vu le rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc et finances conjointe;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 9 septembre 2014,

DECIDE

PAR 27 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. de créer un poste à 100% pour un-e chef-fe de projets aménagements de surfaces, route et réseaux, poste à durée déterminée (CDD) au service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie dès le 1^{er} novembre 2014 et de l'intégrer au budget de fonctionnement dès 2015 et ce jusqu'au 31 décembre 2016,
2. d'ouvrir un crédit de **CHF 30'000.-** destiné à couvrir le salaire, les charges sociales, le matériel de bureau et informatique, pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 31 décembre 2014,
3. d'autoriser le Conseil administratif à prélever cette somme sur les disponibilités communales et à l'imputer dans le budget de fonctionnement 2014 sous la rubrique 05.200.301.11,
4. que ce crédit budgétaire supplémentaire 2014 devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

* * *

12. **Délibération n° 2014-16 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'849'000.- destiné à la suite des travaux d'entretien et de mise en conformité des équipements du Théâtre Forum Meyrin. Rapport de la commission culture et travaux publics conjointe (Mme Leuenberger, S)**

En premier lieu, **Mme Leuenberger** indique avoir rédigé deux rapports, l'un de la séance du 25 mars 2014 qui n'a donné lieu à aucun préavis puisqu'il ne s'agissait que d'une séance d'information, l'autre concernant la séance du 26 août 2014. Elle demande si elle doit donner connaissance des deux rapports.

Pour **M. Tschudi**, si la première commission a discuté du sujet traité ce soir, son rapport doit être lu puisqu'il doit aider les conseillers à se déterminer en connaissance de cause.

MM. de Préville et Jimenay sont du même avis.

Mme Leuenberger donne donc lecture des deux rapports:

1. *Rapport de la commission de culture et travaux publics conjointe tenue le 25 mars 2014 sous les présidences de Mme Hayes et M. de Préville, en présence de Mme Boget et de Mme Brüscheiler ainsi que MM. Gisler, Luca et Michaud, de l'administration:*

"Les commissions sont réunies pour prendre connaissance de l'état d'avancement des travaux réalisés depuis juin 2013 au théâtre et de ceux qui doivent encore être votés par le Conseil municipal. L'administration, dossier de présentation à l'appui, expose les résultats attendus et obtenus en terme de sécurité, de mise en conformité, d'ergonomie et de gain de temps, elle estime qu'un non-dépensé d'environ CHF 100'000.- soldera la fin de la 1ère tranche des travaux. La 2ème partie portera sur le matériel scénographique, la console (ou baie de patch) et aussi sur le remplacement des praticables sous les balcons et celui des fauteuils.

Les prises de parole des commissaires portent principalement sur le sujet du renouvellement des fauteuils car, après plus de 20 ans d'utilisation, leur dégradation s'accélère avec le temps qui passe, ce que certains commissaires semblent regretter, notamment en exprimant leur souhait qu'avec de l'entretien, on puisse éviter le vieillissement du matériel. L'administration répond que le renouvellement des fauteuils entrainera la réfection du plancher et la création de nouvelles places pour les personnes à mobilité réduite, leur configuration offrira une meilleure visibilité et optimisera la jauge des spectacles, ce qui induit un gain potentiel de billetterie estimé à CHF 10'000.- par saison; les fauteuils demeurant dans les secteurs à mauvaise visibilité sont utilisés lors des manifestations hors-saison. Elle rappelle aussi que les moyens alloués au budget de fonctionnement pour l'entretien annuel des installations permettent leur contrôle régulier, mais n'empêchent pas qu'elles s'usent.

L'administration confirme que les montants pour les travaux sont prévus au plan des investissements, pour 2014 et pour 2015, et affirme sa volonté de tenir le budget prévu. En cas d'acceptation, ces travaux seront exécutés entre mai et août. Cette planification offre aux collaborateurs de pouvoir compenser leurs heures supplémentaires. Elle répond aussi qu'un subventionnement public pour des travaux de rénovation ne s'envisage que pour le Grand Théâtre de Genève et que, dans le cadre de la nouvelle loi sur la culture, le théâtre municipal de Meyrin a été retiré de la liste des institutions soutenues par le Canton.

Deux commissaires expriment leur approbation de ces travaux qu'ils estiment nécessaires puisqu'un bâtiment non entretenu perd de sa valeur et que le Forum, qui est un élément du patrimoine communal, bénéficie à toute la population.

Enfin, suite à la suggestion d'un commissaire de tenter de mutualiser la commande de nouveaux fauteuils entre plusieurs théâtres, la directrice a fait inscrire ultérieurement au procès-verbal qu'elle avait pu procéder à un sondage révélant qu'aucun théâtre n'envisageait pour l'heure de s'imposer une telle contrainte et qu'elle poursuivait néanmoins sa quête."

2. Rapport de la commission de culture et travaux publics conjointe tenue le 26 août 2014 en présence des mêmes personnes:

"Les commissions sont réunies pour traiter de la délibération n°2014-16 portant sur la deuxième tranche des travaux à effectuer au théâtre et le crédit de CHF 1'849'000.- inscrit au plan des investissements pour ce faire.

L'administration rappelle que la première étape des travaux, achevée cet été, portait sur la sécurité du public et des employés, alors que la seconde vise la sécurité et le confort des spectacles. Elle procède à la présentation détaillée de la délibération qui propose le remplacement du matériel scénographique, des fauteuils et des praticables sous les gradins. La directrice souligne qu'en cas d'acceptation, les travaux pourraient être entrepris conformément au plan des investissements et se terminer juste à temps pour fêter les 20 ans du Forum en 2015.

La présidente donne la parole aux commissaires. La question d'obtenir des subventions publiques permet à l'administration de développer sa réponse pour expliquer que la culture est une prérogative cantonale pour laquelle il n'y a pas de subvention fédérale, que le Théâtre Forum Meyrin, inscrit au patrimoine communal, n'entre pas dans le plan financier mis en place par le canton et, bien qu'elle souhaiterait une concertation cantonale entre tous les théâtres demandeurs de remise à niveau de leurs équipements, force est de constater qu'on en est loin.

D'autres questions permettent de confirmer qu'à ce stade, un non-dépensé de CHF 150'000.- solde la première tranche des travaux et qu'à l'issue de la deuxième, une recette supplémentaire de billetterie d'environ CHF 10'000.- par saison est attendue, tout comme l'utilisation simultanée du foyer central et de la salle de spectacles, notamment lors de la kermesse œcuménique.

Le sujet du remplacement des fauteuils revient avec la même émotion de la part de quelques commissaires qui, bien qu'il reconnaissent que l'équipe actuelle ait hérité d'une situation délétère, semblent toujours ne pas pouvoir se résoudre à l'usure du temps et demandent, pour consentir à la dépense de leur remplacement, d'avoir des garanties à vie, des plans de maintenance et d'amortissement, ainsi qu'une mutualisation des commandes entre les théâtres genevois ayant des projets de rénovation.

Un commissaire exprime son doute quant à l'état de dégradation des fauteuils car ayant eu l'occasion de s'y asseoir, il n'avait pas constaté l'usure invoquée. L'autre s'étonne du prix, comparativement à celui des sièges de bureau, un autre dit ne pas comprendre qu'il y ait de nouveaux sièges à réparer, un dernier estime que l'administration devrait surveiller la santé économique de ses fournisseurs pour mieux anticiper leur disparition. L'administration ne peut que répéter son propos, à savoir que les 130 sièges qui présentaient des risques accrus de sécurité ont été réparés, causant des dommages au plancher à force de les enlever et de les refixer, que la détérioration est inexorable et qu'elle se poursuit, que de réparer coûte aussi cher que de remplacer, les pièces devant être fabriquées sur mesure. La directrice invite les commissaires à une nouvelle visite du théâtre pour vérifier par eux-mêmes l'état des 700 sièges et défend la bonne foi de son équipe qui a passé des heures à s'en occuper. Elle ajoute qu'elle n'est pas maître de la pérennité des professionnels du secteur.

Enfin, l'administration rappelle qu'en tant qu'organe communal, il lui est tout simplement interdit de constituer des réserves financières pour couvrir ce type de travaux, que la somme inscrite au budget de fonctionnement couvre l'entretien et

l'achat de pièces de rechange mais ne préserve pas de l'usure, que, depuis 2012, il est présenté à cette commission la somme des travaux à faire suite au défaut de maintenance constaté par tous, et que la garantie d'entretien du nouveau matériel qui pourrait être acquis a déjà été donnée.

Deux commissaires expriment leur approbation et reconnaissent la nécessité de ces travaux, l'un d'eux qualifiant d'utopie la volonté d'obtenir du matériel impérisable.

La parole n'étant plus demandée, la délibération no 2014-16 est soumise aux préavis de

- la commission de culture qui l'accepte par 7 oui, 3 non et 4 abstentions;*
- la commission des travaux qui l'accepte par 6 oui, 4 non et 4 abstentions."*

M. Cornuz signale avoir reçu un amendement émanant des groupes UDC, PDC, PLR et MCG.

Mme Hayes fait part de cet amendement qui demande que:

- 1. "Le renouvellement du parc de fauteuils d'un montant de CHF 1'063'300.- soit reporté;*
- 2. Le matériel scénographique, soit les gradateurs, la sonorisation et les travaux y relatifs pour un total de CHF 601'700.-, soit maintenu;*
- 3. Les honoraires concernant le scénographe soient adaptés à ce nouveau montant.*

Mme Hayes relève en effet que si les fauteuils ont 20 ans, ceux-ci ne sont pas utilisés tous les jours mais uniquement les soirs de spectacles, soit entre 30 et 50 fois par an. Aussi est-elle d'avis que cet achat peut être reporté, ceci d'autant plus que la Commune va au-devant de difficultés financières. Elle rappelle que les responsables du théâtre ont déjà demandé plusieurs crédits pour le renouvellement ou l'amélioration du matériel qui est obsolète, détérioré ou irréparable. Or, elle considère qu'il n'est pas possible de continuer à investir dans ce bâtiment qui a déjà coûté très cher.

En conclusion, **Mme Hayes** indique que les auteurs de l'amendement acceptent le changement de matériel scénographique, qui ne peut plus être utilisé, mais demandent de continuer encore quelque temps avec les fauteuils actuels.

Mme Boget tient à préciser que le théâtre n'accueille pas qu'une trentaine de spectacles par an mais est énormément utilisé par les écoles, les associations pour leurs spectacles et l'administration, entre autres pour le MEF. Ce théâtre n'a donc pas qu'un aspect culturel mais également municipal et ne bénéficie d'aucun soutien extérieur.

D'autre part, elle explique que s'il y a eu plusieurs demandes de crédits, c'est précisément parce que le Municipal a demandé que les dépenses envisagées suite à une évaluation du théâtre soient réparties sur plusieurs années, en demandant de privilégier les aspects relatifs à la sécurité, ce qu'elle trouve d'ailleurs judicieux.

Mme Boget ajoute que le budget dont il est question ce soir concerne la sécurité des spectacles afin qu'aucune panne ne vienne les perturber. Il ne s'agit donc pas d'un investissement de luxe mais de maintenir les équipements à niveau.

Quant aux sièges, elle sait que le personnel passe du temps à leur réparation et la remise en état du sol après leur enlèvement en vue d'accueillir certaines manifestations. Elle termine en signalant que, à courte échéance, le remplacement des sièges sera indispensable et espère que le budget nécessaire sera plus facilement accepté lorsqu'il sera sous la responsabilité d'un autre magistrat.

Mme Hayes fait remarquer qu'il n'y a qu'un peu plus d'une dizaine de spectacles organisés par les associations meyrinoises à Forum Meyrin.

Mme Boget relève que Mme Hayes se base sur le programme de la saison pour déterminer le nombre de spectacles annuels alors qu'il faudrait se référer aux chiffres exacts d'occupation de la salle qui sont disponibles auprès de l'administration du Forum.

Mme Hayes répond que c'est pourquoi elle n'a évoqué que les spectacles culturels. Quoi qu'il en soit, les auteurs de l'amendement estiment que les fauteuils peuvent tenir encore quelques années et qu'ils seront remplacés au moment voulu, pour autant que les finances communales le permettent. Ce soir, il s'agit de procéder aux dépenses urgentes touchant la sécurité et les équipements vraiment vétustes comme la sonorisation.

M. Girardet rappelle que lors de la présentation de la délibération n°2012-31b, votée le 29 janvier 2013, la direction du théâtre a fait part d'un reliquat de CHF 100'000.-. Il avait alors été demandé de réparer les sièges devant l'être et **M. Girardet** souhaite que l'on utilise cette somme pour poursuivre les réparations.

Le montant de la délibération amendée permettra d'améliorer la sonorisation et l'éclairage, et par conséquent le confort des usagers. Avec le montant voté en janvier 2013, il sera ainsi possible de bénéficier d'un théâtre fonctionnel et bénéficiant d'un maximum de sécurité.

Lorsqu'il sera question de changer la disposition de la salle en raison de la trop grande vétusté des fauteuils, soit dans deux à trois ans, les entreprises pourront être mises en concurrence par le biais des AIMP. A ce sujet, il pense que des synergies pourraient être trouvées avec la nouvelle Comédie et le théâtre de Carouge qui doit également subir des transformations.

Mme Boget explique que l'administration ne peut utiliser le reliquat d'une somme votée pour autre chose que ce qui est prévu dans la délibération, la Cour des comptes veillant au respect de ce principe.

Mme Tschudi-Spiropulo annonce que les Verts ne soutiendront pas cet amendement. Elle reconnaît que les nouveaux sièges peuvent sembler onéreux mais s'étonne d'une sorte de "justice" à deux vitesses dans cette commune pour la réfection des locaux. Elle rappelle en effet que, en 2013, le Municipal a approuvé un crédit de près de CHF 2 mio pour refaire des vestiaires de football qui seront temporaires. De plus, elle constate que l'on ne s'étonne pas de l'usure de la cabine de la patinoire ou des rénovations à faire dans les piscines mais que l'on ne comprend pas que les sièges du théâtre soient usagés. Elle se demande finalement si les conseillers vont refuser toute dépense du même genre jusqu'à la fin de la législature afin d'éviter les critiques et pense que ce n'est pas très honnête.

Mme Duay-Duran fait part de la position du PDC:

"Les travaux d'entretien des équipements du Théâtre Forum Meyrin ont, encore une fois, soulevé des débats et une forte réflexion.

Pour ce qui concerne le renouvellement de l'ensemble des fauteuils, nous sommes conscients qu'il faudra les remplacer à terme, mais il n'y a pas d'urgence. Nous sommes favorables au report de ce renouvellement et ceci aussi longtemps que notre commune fera face aux énormes dépenses engagées, notamment au niveau des crèches et des Vergers.

Nous l'avons dit à maintes reprises, que ce soit en commission, lors de la présentation du budget ou dans nos prises de position. Oui, nous traversons une période qui exige de la part de nous tous une réflexion sévère et prudente de nos finances. Nous devons faire des choix et geler tous les projets qui n'affectent pas de manière prédominante la qualité de vie des Meyrinois, et ceci même si ces projets sont inscrits dans le plan des investissements. Cela ne change rien car, pour dégager des économies, les projets qui ne sont pas obligatoires doivent être arrêtés et reportés de quelques années.

Lors de la commission de culture et travaux du 25 mars 2014 sur les travaux du Forum, je me rappelle avoir souligné, entre autres, qu'il était important, avant de prendre toute décision, d'attendre la présentation du plan financier par nos responsables des finances, soit M. Devaud et Mme Favre de Oliveira. Cette présentation a été faite début juin, un excellent travail qui nous a démontré, néanmoins, que nous serons dans les chiffres rouges d'ici peu de temps si nous continuons à voter des dépenses pour des travaux qui ne sont pas urgents et fondamentaux. Oui, nous serons dans les chiffres rouges si nous ne dégageons pas des économies. Et une augmentation de 1 ou 2 centimes additionnels, soit 1 ou 2 millions de rentrées ne changerait rien, car il faudrait une augmentation importante, à savoir 5 à 10 points, du centime additionnel pour y remédier quelque peu.

Nous devons absolument freiner nos dépenses et nous concentrer sur ce que nous sommes en train de faire et sur ce que nous nous sommes engagés ! Nous devons cette vision pragmatique et cette manière d'agir aux Meyrinois, car c'est aussi à travers eux que ces travaux peuvent être réalisés.

Pour le Forum, nous avons accepté tous les travaux liés à la sécurité, l'éclairage, le monte-charge, la passerelle du cadre de scène et la réfection de certains sièges défectueux. A ceux-ci s'ajouteront les travaux pour le matériel scénographique que nous votons ce soir, soit un montant de CHF 601'700.-. Le Forum continuera donc à être le théâtre tel qu'il est aujourd'hui, un des plus beaux de la région et même de la Suisse pour une commune de 23'000 habitants.

Notre groupe, aussi signataire de l'amendement présenté par l'UDC, s'oppose unanimement à la dépense de plus de CHF 1 mio pour le renouvellement des sièges et nous demandons à l'administration de bien vouloir adapter les honoraires du scénographe en conséquence.

Enfin, compte tenu de la situation financière actuelle de notre commune, nous ne pouvons que vous encourager à voter massivement l'amendement qui donnera lieu à une dépense utile et raisonnable."

M. Serrano annonce tout d'abord que le PLR va évidemment soutenir cet amendement.

Voilà déjà trois ans que l'on évoque les problèmes de ce bâtiment, poursuit **M. Serrano** qui considère que tous les doutes n'ont pas été dissipés quant à la gestion technique du théâtre. Selon lui, il est encore possible d'utiliser les sièges actuels contrairement au système de sonorisation, **M. Serrano** faisant remarquer que les appareils électroniques actuels ne durent que quelques années. A ce sujet, il pense qu'il faudrait réfléchir à la gestion de l'obsolescence des équipements afin de déterminer à quel moment il serait judicieux d'investir pour éviter de grosses dépenses au final.

Mme Boget explique qu'une institution publique ne peut pas adopter le type de gestion évoqué par M. Serrano puisqu'elle n'a pas le droit de faire des réserves afin de pouvoir réaliser les travaux nécessaires au moment voulu. Une commune ne peut en effet pas thésauriser et c'est pourquoi ce sont souvent de gros montants qui sont demandés par le biais de délibérations.

M. Hernot n'est pas surpris par cet amendement mais aimerait comprendre l'acharnement de certains contre le théâtre.

Il rappelle que, lorsque celui-ci était sous la direction de MM. Aebersold et Menghini, le Municipal n'a jamais obtenu de réponses à ses diverses demandes (explications, chiffres, entrées, etc.). Au contraire, la directrice actuelle, Mme Brüscheiler, a pris ses responsabilités et transmis au Municipal toutes les informations quant au nombre de spectacles, de spectateurs, le pourcentage de remplissage de la salle, etc. Elle a ensuite fait part de l'état du bâtiment, ce qu'aucun autre chef de service n'a jamais transmis pour les bâtiments dont il a la charge, relève d'ailleurs **M. Hernot**. Il se dit un peu amer dans la mesure où il avait été décidé que ce théâtre serait municipal et que ce serait donc à la Commune d'en assumer toutes les charges d'entretien.

En conclusion, il regrette que certains s'en prennent toujours à Mme Brüscheiler alors qu'elle fait son travail honnêtement afin que le Théâtre Forum Meyrin soit agréable et que les spectateurs puissent assister aux spectacles dans un confort minimum et en toute sécurité.

M. Hulliger reconnaît que le premier projet était un peu mégalomane et que l'on s'est depuis concentré sur le nécessaire. Il a été demandé de scinder les frais et on arrive maintenant à la dernière étape qui consiste à mettre des sièges corrects à disposition des spectateurs. A ce sujet, il s'étonne que les conseillers soient d'accord de mettre une sonorisation de pointe à disposition mais ne veuillent pas faire profiter les spectateurs des mêmes avantages.

Quant aux problèmes budgétaires, il note que toutes les dépenses pourraient être reportées et ne comprend le choix du théâtre pour économiser alors que l'équipe en place fait un travail remarquable. Il se souvient que le remplacement des sièges était déjà souhaité il y a trois ans et se demande s'il faudra attendre que les spectateurs tombent pour prendre enfin cette décision. **M. Hulliger** tient aussi à attirer l'attention des conseillers sur l'image de marque représentée par Forum Meyrin en rappelant que l'on va fêter ses 20 ans en 2015.

En conclusion, il aimerait savoir quand sera venu le bon moment pour faire ces travaux. Il craint que l'on se retrouve dorénavant dans une bataille gauche-droite et que la gauche refuse les investissements pour les sports à l'avenir.

Aussi pense-t-il qu'il faut trouver des compromis et juge celui proposé ce soir comme bon puisque les coûts ont été réduits et scindés en plusieurs étapes. Pour **M. Hulliger**, les bâtiments communaux doivent être entretenus et les travaux au théâtre sont nécessaires. Il termine en indiquant que son groupe refusera fermement l'amendement.

M. Girardet tient à revenir sur la remarque de Mme Boget quant à la Cour des comptes. Il rappelle donc qu'un crédit de plus de CHF 1,3 mio a été voté en janvier 2013 pour des travaux au théâtre, incluant une somme de CHF 124'000.- pour la réfection des sièges (délibération n°2015-31b). Il ajoute qu'un responsable de l'administration du théâtre a dit en commission qu'il restait un reliquat de CHF 150'000.- sur cette délibération. A voir le nombre de sièges défectueux, **M. Girardet** pense qu'aucun siège n'a été réparé et il propose donc d'utiliser le montant encore disponible de la délibération puisqu'il était justement prévu pour ces travaux.

D'autre part et contrairement à ce que vient de dire M. Hernot, **M. Girardet** se souvient que, lorsque le théâtre était dirigé par M. Aebersold, le Municipal pouvait contrôler tous les frais dans le détail, tout comme il peut le faire pour les autres bâtiments de la Commune.

En résumé, il n'est pas question de mettre des bâtons dans les roues du théâtre, pour lequel plus de CHF 2.5 mio ont été investis afin de le mettre aux normes. **M. Girardet** considère que la somme encore disponible de CHF 150'000.- peut encore être utilisée pour son entretien général puisque c'était le but de la délibération.

En conclusion, il annonce que le MCG approuvera l'amendement et propose que l'exécutif revienne avec un budget pour la modification de la disposition de la salle dans deux à trois ans, une fois que les montants de CHF 150'000.- et CHF 124'000.- auront été dépensés.

M. de Prévile se souvient avoir plusieurs fois tiré la sonnette d'alarme sur les finances communales et que certains se sont alors moqués de lui. Il considère que la Commune a construit pour environ CHF 30 mio de fumisteries, dont fait peut-être partie Forum Meyrin.

Pour lui, le rôle d'un Conseil municipal est, premièrement, d'obéir à la loi, deuxièmement, de maintenir le patrimoine et, enfin, de fabriquer des gadgets avec ce qui reste. Or, la Commune a fait l'inverse en construisant d'abord les gadgets et en refusant les crédits pour maintenir le patrimoine, surtout s'il s'agit de Forum Meyrin. En effet, le changement des tourniquets à la piscine a été aisément accepté alors que ceux-ci fonctionnaient très bien.

D'autre part, contrairement à ce qu'a mentionné Mme Boget, **M. de Prévile** considère que l'on peut gérer l'obsolescence sans faire de réserves mais en faisant des roulements, ce qui n'a pas été réalisé alors que la Commune a acquis le logiciel Speedikon dans ce but.

Il se dit donc dans la situation inconfortable de devoir approuver le vote de la délibération non amendée afin de maintenir le patrimoine communal, alors qu'il a des doutes, en particulier sur les prix qu'il juge excessifs pour l'ensemble des projets.

En résumé, **M. de Préville** trouve l'amendement regrettable et, bien qu'il ne soit pas forcément satisfait du travail effectué, pense qu'il est de la responsabilité de la Commune d'entretenir son patrimoine. Il rappelle encore que les réserves financières communales ont été utilisées pour des gadgets qu'il a pourtant approuvés, comme l'ont fait ceux qui s'opposent au crédit ce soir.

M. Cornuz demande que le débat sur l'amendement ne se prolonge pas.

Mme Leuenberger tient à apporter quelques précisions. Elle explique donc que le crédit de CHF 134'000.- pour la réparation de 130 sièges dont a parlé M. Girardet a été inclus dans la délibération n°2013-31b suite à la demande d'une commission. Ces sièges ont été rénovés mais, en août dernier, les commissaires ont appris que 350 sièges supplémentaires nécessitaient une réfection, dont le coût était estimé à plus de CHF 1'000.- par siège alors que leur remplacement était budgété à environ CHF 700.-. Elle précise encore que dans la délibération présentée ce soir, c'est un montant de CHF 511'000.- qui est prévu pour la réfection de ces sièges puisque le crédit de CHF 1'063'300.- concerne également les gradins, le matériel et les travaux.

M. Iswala fait remarquer que, depuis qu'il siège dans cette assemblée, les partis situés en face de lui ont toujours eu la majorité et n'ont jamais accepté la concertation ou de suivre la logique évidente, dans la mesure où ceux-ci reconnaissent le besoin de réhabilitation des sièges. **M. Iswala** pense donc que leur refus est uniquement dû au fait que la directrice actuelle du théâtre leur est antipathique. Il estime en effet que ce budget aurait été accepté sans problème s'il avait été dans les mains d'un conseiller de droite.

De plus, il relève que repousser la réfection des sièges dans deux-trois ans augmentera leur coût qui pourrait doubler, voire tripler. A ce sujet, il mentionne la réalisation du lac des Vernes qui va coûter très cher à la Commune alors que celui-ci serait déjà construit si la droite n'avait pas mis des bâtons dans les roues.

M. Iswala rappelle que, lorsque la culture était aux mains de M. Ducrot, démocrate-chrétien, tous les budgets y relatifs étaient acceptés alors que celui-ci reconnaissait que l'on ne fait pas de bénéfices avec la culture.

Enfin, il note que Forum Meyrin est l'une des cartes de visite de la Commune et que l'importance du crédit demandé ce soir est due au manque d'entretien du bâtiment lorsqu'il était sous la responsabilité de la droite.

M. Devaud revient sur le crédit de CHF 2 mio pour des vestiaires dont a parlé Mme Tschudi-Spiropulo. Il indique qu'il s'agit des vestiaires du terrain C qui ne seront pas détruits, et que seuls CHF 50'000.- ont été investis pour le remplacement de la chaufferie des vestiaires du terrain A qui sont effectivement temporaires.

Plus personne ne demandant la parole, **M. Cornuz** fait un bref calcul du montant de la délibération en tenant compte de l'amendement. Après retrait de la somme de CHF 1'063'300.- et rajout de la TVA, il arrive à un montant de CHF 751'356.-. Celui-ci inclut le total des honoraires du scénographe, soit CHF 32'000.-, puisqu'il est impossible de les déterminer précisément ce soir.

Il propose donc de voter un amendement consistant à supprimer le remplacement des fauteuils et à ramener le montant de la délibération à CHF 751'356.-, sachant que le coût final sera adapté en fonction des honoraires du scénographe.

M. Jimenay s'étonne que ce montant soit 25% plus élevé que celui fixé par l'amendement et se demande s'il ne faudrait pas rectifier le poste des divers et imprévus.

M. Cornuz explique n'avoir pas touché cette ligne, ni celle du scénographe, et avoir pris en compte le budget total hors taxes, soit CHF 1'712'000.-, moins l'amendement, soit CHF 1'063'300.-. Il a ensuite rajouté 8% de TVA au résultat.

M. Jimenay pense que c'est le mode de calcul qui est erroné en raison des honoraires du scénographe.

Plus personne n'émet de remarque et **M. Cornuz** met donc au vote l'**amendement** présenté par l'UDC, le PDC, le PLR et le MCG visant à ramener la délibération à CHF 751'356.-.

Cet **amendement est accepté par 18 oui et 10 non.**

M. Cornuz ouvre le débat sur la délibération amendée.

M. Girardet n'accepte pas d'être accusé de sabrer les améliorations apportées au Forum puisque tous les crédits demandés ont été votés, seul le remplacement des sièges ayant été refusé.

Personne d'autre ne souhaitant s'exprimer, **M. Cornuz** met aux voix la **délibération n° 2014-16**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 751'356.- destiné à la suite des travaux d'entretien et de mise en conformité des équipements du Théâtre Forum Meyrin

Vu la visite du 28 février 2012 sur le site du Théâtre Forum Meyrin, au cours de laquelle les membres de la commission culture ont pu constater certains problèmes liés à la sécurité des installations et à l'usure des équipements;

Vu le document réalisé par la maison Artscono à Genève, en décembre 2011, et distribué lors de ladite commission, faisant état de la nécessité d'effectuer certains travaux pour assurer la sécurité des usagers du Forum et le maintien des prestations scénographiques;

Vu la délibération n°2012-31b, votée par le Conseil municipal le 29 janvier 2013, autorisant la première tranche des travaux, liée à la sécurité du public et des employés du théâtre, pour un montant de CHF 1'300'428.-;

Vu la vétusté du parc des fauteuils de la salle de spectacles, la volonté d'augmenter le nombre de places pour les personnes à mobilité réduite et d'améliorer la visibilité pour les spectateurs;

Vu la non-conformité des gradateurs d'éclairage des spectacles, l'obsolescence de la console lumière et du système de sonorisation (console et haut-parleurs);

Vu les sommes de CHF 1'500'000.- en 2015 et CHF 350'000.- en 2016, inscrites au plan des investissements sous la rubrique "Mise à niveau des équipements de la salle de spectacle du Forum";

Vu les commissions culture et travaux publics conjointe des 25 mars et 26 août 2014 relevant la pertinence des travaux envisagés;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu le rapport de la commission de culture et des travaux publics conjointe;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 9 septembre 2014,

DECIDE

PAR 26 OUI ET 2 ABSTENTIONS

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 751'356.-** destiné à la deuxième étape des travaux de mise en conformité des équipements du Théâtre Forum Meyrin,
2. de comptabiliser la dépense prévue sous l'alinéa 1. dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. d'autoriser le Conseil administratif à contracter des emprunts pour un total de CHF 751'356.-,
4. d'amortir la dépense nette prévue en 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 30.331, dès le début de l'utilisation du bien.

* * *

13. Rapport du délégué au comité de l'association Espace Undertown (M. Reiss, UDC)

Rapport de M. Reiss

"Période: du 1 septembre 2013 au 30 juin 2014

Présidents: MM. Eric Cornuz et Hugo Dias

Situé au cœur de Meyrin, l'espace Undertown a, pour cette année encore, rempli son rôle de lieu d'accueil musical et culturel pour les jeunes de Meyrin et d'ailleurs.

Cet espace offre des ateliers et des concerts tout en poursuivant ses buts d'intégration socioculturelle. Il se veut un lieu d'expérimentation musical et artistique tout en promouvant le partage, la tolérance entre les personnes, les cultures et les générations. Chacun doit pouvoir trouver sa place au sein du groupe en se responsabilisant et en s'impliquant dans l'activité qu'il aura choisie.

En favorisant l'intégration des jeunes à la vie sociale et culturelle, l'Espace Undertown s'attache à développer, non seulement une approche généraliste auprès de tous les jeunes mais porte également son attention sur l'accueil de jeunes en difficultés ou en recherche de liens. Dans ce sens, les activités menées à l'Undertown ont ancré leur offre artistique et culturelle dans une optique sociale et fédératrice.

Validation du projet institutionnel

Une première version du projet a déjà été faite avec l'aide de toutes les personnes travaillant à l'Undertown. Une partie du comité ainsi que l'équipe d'animation se sont penchées sur son contenu afin d'approfondir les valeurs de l'association Undertown. La version définitive a été présentée à la FASE et à la FCLR, celle-ci a été validée.

Le projet institutionnel a été accepté à l'unanimité lors de l'assemblée générale du 26 mars 2014.

Les activités menées

Les ateliers hip hop, vidéo et danse ont été bien suivis durant l'année, l'atelier "catapulte ton groupe" peine encore à trouver une fréquentation soutenue et une réflexion devra être faite à ce sujet.

En 2013, 15 concerts ont été organisés, 4 concerts de rap, 5 matches d'improvisations, 34 coproductions avec d'autres associations, 11 collaborations avec d'autres structures et écoles de musique, soit 69 soirées ayant accueilli près de 7'700 spectateurs.

Exercice financier

L'exercice 2013 a montré un bénéfice de CHF 8'500.-, ceci grâce, entre autres, à l'augmentation de la subvention communale et à une excellente gestion des finances.

Organisation et précisions sur l'association

Le président, M. Eric Cornuz, ayant désiré mettre un terme à son mandat, celui-ci ayant œuvré pendant de nombreuses années à la tête de l'association. Il a été remplacé par M. Hugo Dias, brillamment élu lors de l'assemblée générale du 26 mars.

Lors de celle-ci, le nouveau président a souligné que l'association participe au réseau communal Equip@m pour l'encouragement à la formation des jeunes de Meyrin et le suivi des jeunes en rupture de formation. L'association propose aussi des petits jobs aux plus de 18 ans afin de leur permettre d'acquérir une expérience lors de soirées. Pour les soirées et concerts, l'association s'applique à fournir une programmation diversifiée et fait attention aux messages transmis. De manière régulière, l'association donne une opportunité de se produire aux artistes locaux.

En conclusion, l'espace Undertown a su évoluer positivement, dynamisé par une équipe d'animateurs compétents et un comité efficace avec lequel j'ai toujours beaucoup de plaisir à travailler. L'espace est aussi épaulé par la FCLR, la FASe et la mairie qui accompagnent les changements nécessaires de cette association pour lui permettre de fonctionner avec efficacité et pragmatisme.

Le matériel de l'espace vieillissant (je veux parler de l'éclairage, de la régie son, du matériel informatique entre autres), il devient urgent de se pencher rapidement sur le problème.

L'espace Undertown reste un lieu inédit à Genève dont la commune de Meyrin doit continuer à être fière de le compter en ses murs."

Mme Girardet est satisfaite d'apprendre que le projet institutionnel a enfin été validé puisque le travail sur ce projet a duré plus de deux législatures. Toutefois, elle souhaite qu'une commission de culture soit convoquée pour être informée sur ce projet.

Quant à l'exercice financier, elle aimerait avoir des informations sur les membres de l'association, les cotisations versées, etc.

* * *

14. Annonces de projets

Néant.

* * *

15. Propositions individuelles

Mme Girardet aimerait qu'il soit demandé à la Direction générale des transports de placer un panneau "Attention aux chevaux" à l'avenue de Vaudagne, à proximité du manège.

Elle indique en effet que les cavaliers sont confrontés aux voitures, cyclistes et piétons au croisement avenue de Vaudagne-rue de la Campagne-Charnaux et qu'il est habituel de mettre de tels panneaux vers les manèges et aux endroits où passent de nombreux chevaux.

M. Hernot rappelle avoir demandé en juin 2013 de convoquer une commission de liaison afin de mettre le règlement du Conseil municipal en conformité avec la nouvelle Constitution, mais sa requête n'a pas eu de suite. Or, il trouverait d'autant plus judicieux de discuter de ce règlement que, lors de la dernière commission de liaison, il a été tenu compte de propositions individuelles de M. Girardet concernant le règlement.

M. Cornuz en prend note et convoquera une commission de liaison au plus vite.

M. Hulliger demande de mettre sur CMNet toutes les invitations officielles envoyées par la Commune.

* * *

16. Questions

M. Hulliger aimerait savoir où en le dossier de la mise en place de zones 30 km/h au village, dans la cité et à la Citadelle. Il s'étonne en effet qu'aucun aménagement y relatif n'ait encore été réalisé alors que le Conseil a validé cette opération en avril 2013. Il ajoute qu'une pétition circule actuellement pour demander d'agir rapidement afin de limiter la circulation et la vitesse dans certaines rues de la Commune.

M. Tschudi relève qu'un crédit d'étude pour les zones 30 a effectivement été voté et qu'il a été demandé que des séances publiques soient organisées. Celles-ci ont eu lieu en juin 2013, ce qui a permis de peaufiner le projet qui a été présenté à la DGT pour validation. Il annonce que ce dossier est à bout touchant et qu'un crédit de réalisation va être présenté au Municipal prochainement.

M. Hulliger demande s'il est possible de désodoriser les containers verts dans les écopoints. En effet, l'odeur est parfois pestilentielle et les voisins sont incommodés par ces relents nauséabonds.

M. Devaud va demander au responsable de l'environnement d'intervenir afin que les désagréments évoqués soient supprimés. Il s'engage à répondre plus précisément en octobre.

M. Hulliger rappelle qu'il avait été annoncé que l'installation du wifi dans la Commune était en voie d'achèvement, et il a d'ailleurs pu constater que c'était le cas dans un restaurant communal. Or, il note qu'il n'y a eu aucune information à ce sujet.

Mme Boget confirme que le wifi a été mis en place et ajoute qu'une information à la population sera faite prochainement.

Mme Schweizer a relevé dans les dernières éditions du *Meyrin Ensemble* que les recettes en dernière page (4^e de couverture) émanaient de restaurants. Elle aimerait donc savoir s'ils paient pour cette publicité et si cette page est ouverte à tous les restaurants.

En outre, elle s'étonne qu'une annonce de l'Antenne médiation intitulée "Conflits avec vos voisins ?" soit insérée dans les pages réservées à la publicité et aimerait savoir si la Commune paie cet encart.

Mme Boget répond que des informations liées à la Commune ne sont insérées dans les pages "publicité" que lorsqu'il reste des espaces disponibles.

Pour **Mme Schweizer**, cette situation est grave. Elle rappelle en effet que lorsqu'il a été discuté du nouveau journal, l'espace pour les publicités a été fortement diminué alors que l'on n'arrive maintenant plus à le remplir.

Mme Boget fait remarquer qu'en principe, l'espace budgétaire est rempli.

M. Cornuz ajoute que, malheureusement, la baisse des recettes publicitaires est une réalité subie par la plupart des organes de presse écrite et audiovisuelle.

Mme Girardet demande si le Conseil administratif a émis un nouveau règlement des salles communales limitant leur utilisation jusqu'à 22h30.

Elle explique en effet que les présidents des associations de Meyrin ont été invités le 29 août dernier à un repas convivial aux Champs-Fréchets pour faire connaissance. Or, il leur a été demandé le matin même de se rendre plus tôt à ce repas car la salle n'était disponible que jusqu'à 22h00, ce qui a obligé les 105 participants à se dépêcher de manger.

Elle aimerait donc savoir si cette situation est exceptionnelle car, si ce n'est pas le cas, elle pense que les présidents et membres des associations seront fâchés.

M. Devaud indique que cette problématique a été discutée le matin même par le Conseil administratif puisqu'elle a déjà été soulevée à plusieurs reprises. Il explique que, du lundi au vendredi, les locaux doivent être libérés à 22h00, seules les salles louées pendant le week-end pouvant être libérées à 1h00. Il ne comprend pas l'étonnement de certains alors que ceci est clairement spécifié dans les documents remis aux personnes louant une salle.

Il ajoute que, si les horaires sont modifiés, celui des concierges devra l'être également. Il doit d'ailleurs en discuter prochainement avec le responsable de la gérance et entretien des bâtiments.

Il termine en indiquant qu'il est envisagé d'accorder une dérogation jusqu'à 1h00 du matin également les vendredis.

Mme Wullschleger signale qu'il n'y a toujours pas de poubelles à la rue De-Livron et qu'il en résulte malheureusement de nombreux détritiques jetés sur les bandes vertes longeant cette rue à la hauteur du vidéoclub, de la pharmacie et du pédiatre.

M. Devaud en prend acte.

Mme Wullschleger a appris que, dès janvier 2015, les entreprises meyrinoises ne pourront plus bénéficier du ramassage des ordures par le service de l'environnement et devront faire appel à des sociétés privées. Aussi aimerait-elle savoir si la Commune ne pourrait pas remplir ce rôle moyennant paiement.

M. Devaud rappelle que cette décision a été prise il y a longtemps et qu'il avait été décidé de supprimer ce ramassage une fois la totalité des écopoints implantée, ce qui sera quasiment le cas à la fin de l'année.

Il fait remarquer que Meyrin est la seule commune à relever un container de 800 l. (ordures ménagères) pour les entreprises, les déchets spéciaux n'étant pas ramassés. Le service de l'environnement a informé toutes les sociétés de la fin de ce service à fin décembre 2014.

Mme Wullschleger aimerait savoir si cette modification implique une diminution du personnel de la voirie.

M. Devaud répond que ce service est déjà quasiment débordé puisqu'aucun employé supplémentaire n'a été engagé depuis longtemps alors que la population ne cesse d'augmenter. En outre, il n'est pas dans les compétences d'une commune de faire de la concurrence aux sociétés chargées du ramassage des poubelles d'une entreprise.

Il relève encore que, dans certaines communes, les ordures ménagères sont ramassées par des privés mais Meyrin n'a pas l'intention d'y renoncer. Il annonce également que l'Etat va prochainement s'occuper du tri des déchets compostables qui représentent actuellement 40% des poubelles ménagères. Il s'agira en effet que 50% au moins des déchets soient triés si Genève veut éviter la taxe au sac.

M. Devaud termine en indiquant que la Commune doit collaborer avec l'Etat à ce sujet et qu'un projet y relatif sera présenté à l'ACG le 17 septembre prochain.

Mme Wullschleger indique que des chiens passent sous la barrière du parc à chien situé le long de l'avenue de Mategnin et arrivent directement sur la route. Il lui a été répondu qu'il était impossible de rabaisser le portail et c'est pourquoi elle aimerait savoir qui est chargé de ce dossier.

M. Devaud va transmettre cette requête au responsable du service de l'environnement puisque ce parc est à la charge de la Commune. Il en profite pour préciser que celui situé à Champs-Fréchets est sous la responsabilité de l'agriculteur qui le met à disposition.

M. Jimenay signale que certains futurs résidents du quartier des Vergers s'inquiètent de la lenteur des travaux. Ayant entendu dire qu'il y avait du retard avec ce chantier, il aimerait savoir si c'est exact et combien cet éventuel retard va coûter.

M. Tschudi ne pense pas qu'il y ait un retard considérable mais relève que, vu l'été désastreux, les travaux d'excavation ont été ralentis. Il ignore si ce retard pourra être rattrapé mais indique que les travaux concernant les immeubles ayant obtenu l'autorisation de construire vont commencer prochainement. Il ajoute que certains propriétaires ont pris du retard faute d'avoir obtenu le financement nécessaire mais que l'on ne peut évoquer un retard global pour l'ensemble du projet.

* * *

La séance est levée à 23h25/SHO.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 10 novembre 2014.

La 1ère secrétaire :

Le président :

Nathalie LEUENBERGER

Eric CORNUZ